



A.D.A.P.G.V. 86



ADAPGV 86

Bilan d'agrément et demande de renouvellement



ESPACE DE VIE SOCIALE ITINÉRANT



Table des matières

REPertoire des sigles

MOT DE LA PRESIDENTE	4
1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	7
1.1. L'A.D.A.P.G.V. 86.....	7
1.2. Historique EVS Itinérant	9
2. BILAN AGREMENT ESPACE DE VIE SOCIALE 2016-2018.....	10
2.1. Le bilan de l'activité.....	10
2.2. Posture de l'ADAPGV après 5 années de projet social	15
3. VERS UN RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT EVS et SON DEVELOPPEMENT	17
3.1. Histoire des Gens du Voyage sur les territoires d'intervention de l'EVS Itinérant.....	17
3.2. Le public de l'EVS Itinérant.....	17
3.2.1. Le public identifié sur le territoire	17
3.2.2. Les personnes accompagnées	18
3.2.3. Où vivent les Gens du Voyage sur ces territoires.....	20
3.2.4. Leurs paroles.....	20
3.3. Contexte national	24
3.3.1. Contexte national... Une législation qui évolue !.....	24
3.3.2. Pourquoi un centre social Gens du Voyage ?	26
3.3.3. Analyse des politiques publiques et cadre politique dans lesquels s'inscrit le développement du Centre socioculturel	29
3.4. Une nouvelle préfiguration des intercommunalités partenaires de l'ADAPGV 86	31
3.4.1. Une nouvelle Région, Nouvelle Aquitaine.....	31
3.4.2. Les intercommunalités partenaires des équipements d'animation de la vie sociale de l'ADAPGV 86.....	31
3.5. Le regard des partenaires sur l'action de l'Espace de Vie Sociale Itinérant.....	34

3.6. Les ambitions associatives.....	36
3.7. Nos attentes pour l’ADAPGV en 2022	37
3.8. Affirmation d’un projet associatif.....	39
4. LES ORIENTATIONS	40
5. EVALUATION	48
6. FICHES ACTIONS.....	50
7. MISE EN ŒUVRE	52
7.1 Organigramme structurel	52
7.2. Organigramme hiérarchique	53
7.3. Organisation structurelle et présence sur les territoires	54
7.4. Budgets prévisionnels 2019 à 2022	55
8. ANNEXES.....	63
8.1. Questionnaire d’enquête.....	63
9.2. Outil d’évaluation (exemple)	65
9.3. Bilan comptable 2017 et évolution structurelle	67

MOT DE LA PRESIDENTE

Le contrat de projet que l'ADAPGV 86 va renouveler pour 4 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne constitue le socle des actions engagées avec les Gens du Voyage en termes d'objectifs et de moyens. Cette reconnaissance du service public conforte la volonté d'engagement de notre association en « agissant pour une reconnaissance réciproque ».

Au niveau social et culturel, les actions prioritaires de l'association se bousculent. L'approche globale, de l'enfant à la personne âgée au sein de sa famille, permet de cibler les besoins des Gens du Voyage afin de développer des actions permettant un meilleur accès à la santé, à la scolarisation, à l'habitat, aux droits communs, à la dématérialisation, à son histoire...

Pour **la période 2014-2018**, si la scolarisation à l'école maternelle et élémentaire est significative, elle reste encore faible au collège. Les 2 Centres Sociaux et l'Espace de Vie Sociale Itinérant de l'ADAPGV 86 continuent de travailler avec les familles et les institutions pour lever les freins à la scolarisation. Les familles participent aux activités en lien avec d'autres centres sociaux de Poitiers, de Châtelleraut, de Vouillé, de Civray...

L'abolition du carnet de circulation grâce à la loi égalité-citoyenneté et la reconnaissance de l'histoire des camps d'internements par le président Hollande à Montreuil-Bellay sont des marqueurs essentiels de cette reconnaissance culturelle.

La loi NOTRe, donnant compétence obligatoire aux EPCI pour la création et la gestion des équipements pour les Gens du Voyage, a bouleversé un domaine d'intervention historique de l'association. Elle ne gère plus les aires d'accueil du Grand Poitiers depuis le 1^{er} janvier 2019.

La période 2019-2022 sera marquée par l'application du nouveau schéma départemental que l'association suivra pour mieux accompagner les efforts prescrits envers les Gens du Voyage.

L'accès à la santé va être travaillé, à l'échelle du département, par la création de 2 postes de médiatrices-santé. L'association va élargir les actions auprès des familles à travers cette nouvelle approche.

La poursuite des actions culturelles participe à la lutte contre les discriminations par une meilleure connaissance de l'histoire des citoyens Gens du Voyage dans l'histoire de la France et ainsi participe à la reconnaissance de tous. L'ADAPGV soutient aussi les actions citoyennes des Gens du Voyage à la Commission Nationale Consultative.

Le contrat de projet, préparé, discuté et partagé à chaque fois avec les usagers, les salariés, les bénévoles et les partenaires, permet de rester au plus près des besoins des populations des Gens du Voyage sur le territoire de la Vienne...

Que tous soient remerciés pour leur contribution à ce travail particulier entre articulation sociale et maillage territorial.

Isabelle Tanché, Présidente de l'ADAPGV 86

REPertoire des sigles	
AA	Aire d'accueil
AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACGV	Entreprise de gestion des installations destinées à l'accueil des Gens du Voyage
ACLEF	Association Calcul Lecture Ecriture Formation
ADAPGV	Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage
AFEV	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
AFPA	Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
AG	Assemblée Générale
ALUR	Loi pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové
AME	Aide Médicale de l'Etat
ARS	Agence Régionale de Santé
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
BRSA	Bénéficiaire du RSA
CA	Conseil d'Administration
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAGC	Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut
CAPC	Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CdC	Communauté de Communes
CER	Contrat d'Engagement Réciproque
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CMP	Centre Médico-Psychologique
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CS	Centre Social
CSC	Centre Social et Socio Culturel
CV	Curriculum vitae

REPertoire DES SIGLES	
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DISS	Direction des Interventions Sanitaires et Sociales
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DTR	Déclaration Trimestrielle de Ressources
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	Equivalent Temps Plein
EVS	Espace de Vie Sociale
EVSI	Espace de Vie Sociale Itinérant
FCSF	Fédération des Centres Sociaux de France
FCSV	Fédération des Centres Sociaux de la Vienne
FNASAT	Fédération Nationale des Associations Sociales d'Actions pour les Tsiganes
FSL	Fonds Solidarité Logement
GENS DU VOYAGE	Gens du Voyage
GP	Grand Poitiers
INSEE	Institut National de la Statistique Et des Etudes
MDS	Maison De la Solidarité
MLNV	Mission Locale Nord Vienne
NOTRe	Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (07/08/2015)
OG	Objectif général
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMI	Protection Maternelle Infantile
PRISM	Pôle de Réparation pénale d'Investigation de Soutien éducatif et de Médiation
REAAP	Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSI	Régime Social des Indépendants
TI	Travailleur Indépendant
UNISAT	Union Nationale des Institutions Sociales d'Actions pour les Tsiganes
URSSAF	Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1.1. L'A.D.A.P.G.V. 86

L'Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage (A.D.A.P.G.V.) est gestionnaire de 2 Centres Sociaux et un Espace de Vie Sociale:

- **Centre Social et Socio-Culturel des Gens du Voyage du Grand Poitiers**
1 rue du Sentier BP 30034 - 86180 BUXEROLLES
- **Centre Social et Socio-Culturel des Gens du Voyage du Grand Châtellerault**
1 rue Marcel Coubrat BP 80136 - 86101 CHATELLERAULT Cedex
- **Espace de vie sociale Itinérant**
1 rue du Sentier BP 30034 - 86180 BUXEROLLES
- **Siège social :**
1 rue du Sentier BP 30034 - 86180 BUXEROLLES

Statut juridique : Association Loi 1901

Déclaration au journal officiel :

- Juin 1992, Assemblée Générale Constitutive.
- Le 25 juin 1996, Assemblée Générale Extraordinaire, qui a plus particulièrement porté sur le champ d'intervention de l'Association qui de « Districale » (District de Poitiers) est devenue « Départementale ».
- Le 25 mai 2005, Assemblée Générale Extraordinaire, qui a voté la modification des statuts.
- Le 1er Juillet 2015, Assemblée Générale Extraordinaire, qui a voté la modification des statuts.

Zone d'influence de l'Association Gestionnaire : Département de la Vienne

Identité des responsables :

- Présidente : Isabelle tanchÉ
- Directrice : Elodie LEGENDRE-NOIRAUT

Objet de l'Association (Extrait de l'article 2 des statuts) :

« L'Association a pour buts :

- D'entreprendre toute action visant à la reconnaissance des Tsiganes et Gens du Voyage.
- De coordonner différentes actions à caractère social, culturel, éducatif, économique, favorisant l'échange entre les sédentaires et les Tsiganes et Gens du Voyage.

- De créer, développer, gérer toute activité destinée à l'accompagnement social des Tsiganes et Gens du Voyage.
- D'animer et gérer des terrains d'accueil, mis à la disposition des Tsiganes et Gens du Voyage. Ces équipements regroupent un ensemble de services, d'activités, de réalisations collectives à caractère social, culturel, éducatif, et de loisirs. Ces équipements seront contractuellement mis à disposition de l'Association par des collectivités territoriales. Ces équipements peuvent faire l'objet d'un Contrat de Projet Centre Social entre l'Association et la Caisse d'Allocations Familiales. »

Mission des Centres Sociaux Culturels

Les Centres Sociaux Culturels sont des équipements de voisinage à la disposition des habitants d'un quartier, d'un canton (d'une Communauté d'Agglomération). Ouverts à toutes les catégories de population, quel que soit leur âge ou leur origine, ils se donnent pour mission de répondre aux problèmes de vie quotidienne des habitants et d'être ainsi un pôle d'animation de la vie sociale (et citoyenne).

Agréments et habilitations

CAF

Centre Social : C.A de Poitiers, C. A Châtellerauld pour 2014-2018

Espace de Vie sociale : 2014-2018

Conseil Départemental de la Vienne

RSA depuis le 2 mai 1995, délibération du Conseil Général du 21/11/14 relative au dispositif départemental d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA

FSL 86

ASLL depuis le 1^{er} Janvier 2002

Aide à la gestion Locative : depuis le 13 Septembre 1999

Etat

Election de domicile : 30 Septembre 2016 au 29 septembre 2021

Intermédiation Locative : depuis 2011

Ingénierie Sociale : depuis 2011

Affiliations

- Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de la Vienne.
- Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France.
- FNASAT (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Actions avec les Tsiganes et Gens du Voyage).

Conventions

- Communauté Urbaine du Grand Poitiers
- Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerauld

- CAF 86
- Conseil Départemental de la Vienne
- Communauté de Communes du Haut-Poitou
- Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
- Etat (DDCS et Agence Régionale de la Santé)
- FSL

1.2. Historique EVS Itinérant

Dans les années 2000, la création du poste de conseiller habitat pour une action départementale au sein de l'ADAPGV facilite l'action de diagnostic de ces publics installés sur les territoires ruraux.

Ce travail est renforcé par la loi Besson II et l'élaboration du premier schéma départemental pour l'accueil des Gens du Voyage 2002-2008 où les communes rurales sont dans l'obligation de créer des aires d'accueil. Cette impulsion et la création des premières aires d'accueil (en 2008) permettent alors de rendre visible des situations familiales ancrées sur les territoires depuis des décennies.

A l'instar de l'action des Centres Socio Culturel présents sur les agglomérations, certaines communes sollicitent l'association pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création des équipements, puis pour accompagner les familles présentes sur leurs aires d'accueil. Ces besoins sont identifiés dans le cadre de la révision du schéma départemental lancée en 2009 avec de nouveaux besoins en habitat sur le Vouglaisien.

A la suite de cette révision, un travail d'assistance à la Communauté de Communes du Vouglaisien est lancé pour élaborer un projet d'habitat et d'accompagnement social des familles Gens du Voyage démunies.

En 2011, la DDCS alors animatrice du schéma départemental pour l'accueil, l'habitat et l'insertion des Gens du Voyage soutient l'ADAPGV dans sa recherche de développement structurel pour répondre aux besoins des partenaires et familles sur les territoires ruraux.

En 2012, l'ADAPGV 86 lance une expérimentation d'intervention sociale sur les territoires du Vouglaisien, Chauvigny, Montmorillonnais. Un comité de pilotage se crée sous l'égide du Sous-Préfet de Montmorillon et avec le soutien de la CAF, avec un agrément EVS pour une préfiguration.

En 2013, la CDC du Montmorillonnais se retire du projet car sa compétence Gens du Voyage n'intègre pas l'accompagnement social.

En 2014, le poste d'agent de développement social est créé.

En 2015, le projet intéresse la CDC du Civraisien pour offrir une dynamique sociale à l'aire d'accueil et favoriser l'inclusion des familles y résidant.

2. BILAN AGREMENT ESPACE DE VIE SOCIALE 2016-2018

2.1. Le bilan de l'activité

L'Espace de Vie Sociale a eu 2 prolongations autorisées par le Conseil d'Administration de la CAF, cette prolongation a permis de renforcer le travail durant les arbitrages tels que l'élaboration du prochain schéma départemental et les modifications de périmètres des intercommunalités.

L'évaluation s'est déroulée à 2 reprises durant la période, selon la méthodologie d'évaluation suivante :

- Rencontre annuelle entre équipe salariée et bénévoles de l'association.
- Démarche d'auto évaluation par orientation et objectifs opérationnels sur 4 critères : On ne fait pas - à amorcer - on est parti mais à améliorer - ça fonctionne.

La méthode :

- ✗ Plusieurs groupes salariés / administrateurs ;
- ✗ Répertoire les actions sous la forme suivante :

4 thématiques d'action étaient élaborées pour ce projet :

1. Action socio-éducative
2. Habitat
3. Scolarisation
4. Promotion Culturelle

Le bilan présente les éléments de synthèse forts de ces 4 années d'agrément.



I - ACTION SOCIO EDUCATIVE

Cohérence de la domiciliation avec le territoire de vie

L'EVSI n'exerce pas de domiciliation parce que le public accompagné demeure un public sédentaire en habitat mobile pour lequel les CCAS peuvent couvrir les besoins et obligations en matière de de domiciliation. Les familles accompagnées ne sont pas dans l'itinérance et peuvent ainsi être usager de l'élection de domicile de droit commun. Il s'agit donc plus de faire connaître cette possibilité d'accompagnement aux communes sans oublier toutefois qu'il ne peut concerner que les communes des territoires

qui ont conventionnés avec l'A.D.A.P.G.V. (Communauté de communes du Haut Poitou et des pays Charlois et Civraisien). Il est aussi nécessaire de rassurer les familles sur la continuité de l'accompagnement par les CCAS.

La modification de la loi DALO par la loi ALUR offre un assouplissement des critères de domiciliation, obligation de rédiger un schéma de la domiciliation départementale. Ce document permet de réunir tous les acteurs de la domiciliation et de l'accès aux droits et ainsi faire connaître les besoins des publics SDRF dont les Gens du Voyage, et les obligations publiques de domiciliation. Les premiers bilans font ressortir que des CCAS tels que celui de Montmorillon ou de Chauvigny domicilient des Gens du Voyage (+ de 80% des personnes domiciliées au CCAS). Ce document mais surtout les groupes de travail offrent une dynamique de réseau et de meilleure connaissance réciproque et un partenariat plus efficient.

L'abrogation de la loi 1969 au premier trimestre 2017 permet une simplification des démarches administratives par la suppression de la commune de rattachement. L'élection de domicile donnera alors tous les droits aux Gens du Voyage (droits civils, fiscaux et sociaux).

Favoriser l'accès aux droits et assurer les suivis

Les familles connues ont à 99 % accès à leur juste droit et savent qu'elles peuvent nous solliciter. Il faut néanmoins rester vigilant quant au maintien des droits.

La dématérialisation des démarches administratives renforce le fossé entre Gens du Voyage et leur accès aux droits. Difficulté d'orientation vers des structures équipées en postes informatiques et pouvant aider les Gens du Voyage, surtout dans le milieu rural. Il s'agit pour nous d'un axe de travail sur l'adaptation de nos pratiques aux nouvelles technologies et de savoir comment orienter et accompagner les familles dans cette évolution.

Réflexion d'un agrément Maison des Services Au Public. Ce label offrirait une réponse à un besoin d'accompagnement aux démarches administratives et numériques aux populations. Une demande de prestation numérique auprès de la CAF a été déposée en 2018 mais refusée. Pourtant, le besoin est identifié et le projet de l'EVSI et de services d'aide aurait permis de répondre à une partie de ce besoin. Nous étudierons les possibilités de déposer un projet ultérieurement.

Favoriser l'apprentissage des savoirs de base auprès des adultes

Nous nous heurtons toujours aux difficultés d'adhésion des adultes à ce dispositif. Il semble, pour certains, que cela ne corresponde pas aux besoins. L'illettrisme n'est pas forcément un frein pour la vie au quotidien, pour le travail (saisonnier) ou l'obtention du permis de conduire. La dynamique du groupe familial est plus forte, il suffit qu'un membre du groupe sache lire pour qu'il puisse exercer la fonction de lecteur traducteur pour l'ensemble des membres du groupe.

Œuvrer pour un meilleur accès aux soins

L'accès aux soins semble acquis, mais nous devons rester vigilants quant aux ruptures de droit. L'enjeu est maintenant de passer de la sensibilisation à la prévention avec l'élaboration d'un projet différencié sur chaque territoire. Dans la même dynamique que les Centres Socio Culturel de l'ADAPGV, l'EVS I s'approprie le travail de médiation sanitaire mené avec l'ARS.

Assurer un lien entre les familles et les acteurs locaux

Il s'agit du cœur de l'action de l'EVS Itinérant, il est indispensable pour favoriser l'inclusion des familles sur leur territoire de vie. Les différents bilans et rencontres avec les partenaires témoignent de la reconnaissance de la fonction de médiation et passerelle de l'ADAPGV. Par contre, le lien entre les acteurs locaux des différents territoires doit être renforcé afin de mieux faire connaître les modalités d'action de l'Espace de Vie Sociale et les expériences à partager entre les différents territoires.

Ce travail est permanent, les familles évoluant, les acteurs changeant. Pour l'agent de développement, il s'agit d'un travail de veille sur les territoires.

Rendre les familles habitantes de leur commune

Cet objectif demande une réflexion de fond en partenariat avec les acteurs locaux qu'il ne nous est pas possible de porter aujourd'hui.

II - Habitat

Améliorer les conditions de vie par l'habitat des Gens du Voyage

La médiation sur le stationnement illicite a vocation à diminuer sur le Vouglaisien avec l'ouverture du terrain familial en Avril 2016 (cela a été constaté durant la période estivale 2016). Sur les autres territoires, les difficultés n'étaient pas du même niveau. A Civray, le stationnement illicite est régulé par l'intervention du gestionnaire de l'aire d'accueil.

En 2017, des actes de vandalisme se sont produits sur les aires d'accueil notamment celle de Chauvigny, obligeant celles-ci à ne plus recevoir de public. L'ADAPGV a été une ressource locale pour accompagner la municipalité dans la gestion du stationnement des familles sur la commune sur une période de rentrée scolaire.

Un terrain a été trouvé, des aménagements ont été faits pour que les conditions d'habitat soient correctes. L'agent de développement local et le gestionnaire de l'aire d'accueil (agent de l'Agglomération de Poitiers) ont été complémentaires pour faciliter le bon séjour du groupe, assurer la scolarité des enfants, le paiement des fluides et le bon usage du matériel mis à disposition, et limiter le stationnement de familles « opportunistes ».

Cette situation a perduré avec le décès du grand-père du groupe familial qui a suivi le stationnement

Le travail sur la maîtrise des énergies doit se construire avec les gestionnaires. En 2015, les 2 aires d'accueil concernées sont devenues en gestion intercommunale et non plus déléguées. Cette reprise en main par les collectivités a permis de retravailler sur le positionnement de chacun et améliorer notre complémentarité d'action. La qualité des équipements dédiés aux familles est aussi à évaluer pour maintenir des conditions de vie dignes. Pour cela, il faut pouvoir construire un dispositif de veille des aires d'accueil.

Sur Civray, l'aire d'accueil a connu des travaux d'améliorations non négligeables pour les familles. Durant la période de travaux, les familles ont bénéficié d'un terrain mis à disposition par la collectivité.

Informer et conseiller sur la réglementation spécifique de l'habitat caravane

La période de l'agrément a offert à l'Espace de Vie Sociale une période d'observation et diagnostic sur les territoires d'intervention. Aussi, la conseillère Habitat a fait un travail de collaboration avec la mairie de Chauvigny et de l'Agglomération de Poitiers pour que les terrains d'habitat caravane privés identifiés soient pris en compte dans les documents de programmation (PLU I et PLH). Ces documents sont aujourd'hui en cours d'élaboration.

Sur Civray, quelques terrains sont identifiés, cela demeure marginale même si les occupants sont nombreux. On constate, en général, une poursuite d'acquisition de terrains privés par les familles sur ces zones rurales (moins onéreux) qu'en proximité de Poitiers par exemple.

En parallèle, la loi Egalité Citoyenneté de 2017 a modifié les obligations des collectivités en matière d'habitat des Gens du Voyage relative à loi Besson du 5 Juillet 2000. Aussi, le prochain schéma départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion des Gens du Voyage étendra les obligations des collectivités sur la création des terrains familiaux. Toutefois, un décret de définition de l'équipement minimum d'un terrain familial est attendu, précisant l'objet du terrain familial, pouvant parfois être réducteur à l'habitat caravane et ne prenant pas en compte le véritable besoin des familles d'habitat mixte.

Développer toutes les formes d'habitat pouvant favoriser l'accès à l'habitat des familles

L'accompagnement des familles dépend également des avancées des collectivités sur le travail d'aménagement des terrains familiaux. Sur Chauvigny, des expériences en logement ordinaires ont été faites (3 familles accompagnées) mais ces changements de vie sont vraiment difficiles et fragilisent les familles. Des retours aux situations précédentes ont été constatés. Il est nécessaire alors de maintenir l'objectif de développer les terrains familiaux.

Œuvrer pour rendre les aires d'accueil un véritable lieu de vie et d'animation

Cet objectif doit passer par une relation partenariale avec le gestionnaire de l'aire d'accueil. Aujourd'hui, les aires d'accueil sont un lieu de vie, d'échange et quelque fois d'animations (aux beaux jours). L'intérêt serait de développer des comités d'usagers sur les aires d'accueil pour favoriser l'initiative des occupants.

Sur Civray, la question du travail de ferrailleur des hommes sur l'aire interpelle les élus pour une question de salubrité, danger et proximité avec l'habitat caravane. Ce type de sujet est propice à travailler en collaboration entre occupant et collectivité pour élaborer des solutions convenables pour tous.

III - Scolarisation

Il y a une scolarité mais l'assiduité et le sens de l'acquisition des compétences en secondaire n'est pas dans le fonctionnement familial. Un CLAS primaire s'est enclenché avec les familles de Chauvigny pour travailler ce lien parent/enfants/écoles, 4 enfants en ont bénéficié. Des liens avec le collège de Chauvigny sont maintenus car il y a une fréquentation habituelle même si elle n'est pas satisfaisante.

Sur Civray, cette action s'est développée au fil du temps. En 2017, 2 enfants ont bénéficié d'accompagnement CLAS par Cicérone. A la rentrée de 2018, une médiation a eu lieu pour favoriser l'entrée au collège de 2 enfants de l'aire d'accueil. Ce travail a permis de rassurer les enfants et leurs familles, mais également pour le collège de mieux évaluer le niveau des élèves.

On constate que notre présence sur ces territoires permet de créer un espace de dialogue différent entre les parents et les enseignants. Des réponses peuvent être apportées, conforter des choix et faciliter la compréhension des limites de chacun. L'accueil des enfants (notamment à Vouillé) est ainsi préparé et évite certains conflits dus aux incompréhensions réciproques. Toutefois, les familles installées sur le terrain familial de Vouillé sont encore très réfractaires à la scolarisation des enfants, les quelques scolarisations nouvelles en 2018 des enfants en maternelle demandent une très grande adaptation des enseignants face aux habitudes de vie décalées des enfants.

Il y a de grandes disparités selon les groupes familiaux mais il n'y a pas (ou symboliquement) une scolarisation après le collège.

Sur les aires d'accueil du territoire de l'EVS Itinérant, la scolarisation n'est pas un facteur de dérogation de séjour (pas de limite de séjour).

IV - Promotion Culturelle

La promotion culturelle est le levier pour faire connaître notre action et la population accompagnée. Nous avons pu constater que les temps proposés à Vouillé avaient permis de désamorcer des conflits entre élus et habitants pour la réussite du projet d'habitat.

Notre participation aux journées des associations a située l'association dans le paysage associatif du territoire.

Même si c'est un axe complémentaire, il doit se maintenir pour améliorer le développement d'action partenariale et toucher un public que nous côtoyons que trop peu souvent. Néanmoins, c'est par cet axe que nous arriverons également à mobiliser les familles pour faire parler d'elles d'une autre manière que celle de l'étranger.

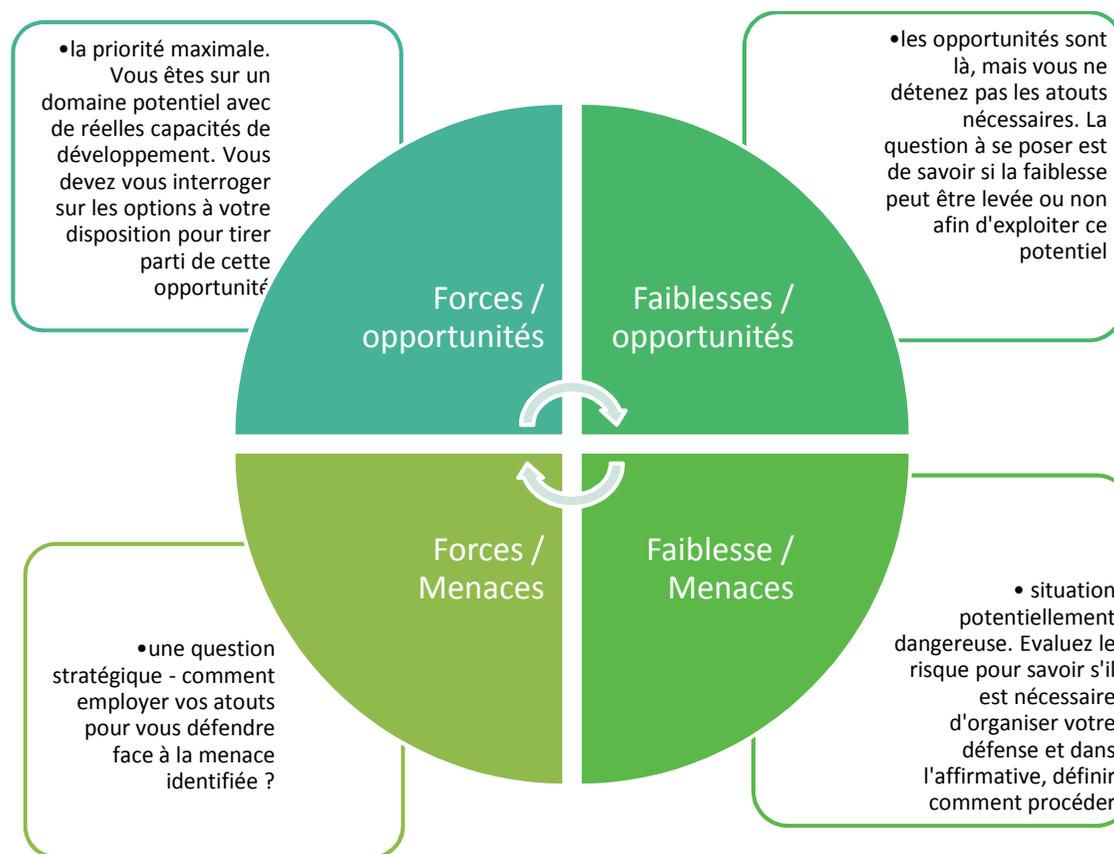
Les moyens humains de l'EVSI ne sont pas suffisants pour porter une action culturelle sur chaque territoire tous les ans.

Les 4 dernières années ont permis d'asseoir l'action de l'EVS Itinérant sur les territoires partenaires. Cela a pu se faire grâce à l'emploi aidé qui a permis de créer un temps plein d'Agent de développement social.

Toutefois, l'Association n'est pas arrivée à impliquer le Conseil Départemental dans ce projet et d'autres collectivités dans ce travail. Depuis 2017, nous sommes dans. Aussi, le choix est fait de maintenir un agrément EVS pour les 4 ans à venir et développer une mission d'ingénierie sociale pour remobiliser les acteurs proches de l'action mais non impliqués. La préfiguration d'un prochain Centre Social est alors reportée.

2.2. Posture de l'ADAPGV après 5 années de projet social

Après une démarche d'évaluation en interne de notre environnement institutionnel, partenarial, social, de notre public et de l'environnement économique de l'Association, nous avons analysé la posture associative au terme de cette période de projet social. Ce graphique est le fruit d'un travail mené avec l'ensemble de l'équipe salariée ; il est une photographie des représentations des salariés à un instant T.



La restitution prend la forme du même schéma et reprend les éléments transmis par l'équipe de l'association. On constate une équipe exigeante d'elle-même pour tendre vers un service rendu de qualité malgré les incertitudes et les enjeux divergents identifiés.

- Connaissance du public et expertise
- Pluridisciplinarité , Adaptabilité
- Equipe militante
- Avoir un sens critique, du recul
- Rester acteur de la compréhension de ce que sont les voyageurs
- Préserver une équipe professionnelle
- S'adapter, innover sans se faire « manger »
- Capacité à se remettre en question
- Les valeurs associatives
- Complémentarité



- Meilleure communication pour une meilleure lisibilité
- Favoriser et implication des usagers dans la vie de l'ADAPGV
- Devenir une structure incontournable, reconnue et financée à hauteur de son expertise
- Être acteur de la non discrimination
- Contribuer aux pouvoirs d'agir des Gens du Voyage
- Cohérence avec les actions partenariales
- Disparaître, ne plus avoir besoin d'exister
- Implication des voyageurs
- Plus de moyens humains et financiers
- Améliorer et croiser les regards
- Ligne politique affirmée

- Manque de temps, équipe à flux tendu
- Discriminations renforcées
- Être oubliés par les institutions
- Que le public ne suive pas le projet social
- Ethnocentrisme
- Réticence/défiance des partenaires
- Disparaître : combien de voyageurs va-t-il rester, seront-ils tous sédentarisés ?
- La fragilité des financements
- Peur de se renier

- Nos propres préjugés
- Ne pas savoir dire non (Gens du Voyage, partenaires, institutionnels)
- Manque de politique d'accueil des bénévoles
- Ne pas travailler sur l'autonomie des usagers
- Pas assez de recul car dans l'action
- Ne met pas assez en avant notre expertise
- L'éparpillement
- Manque de communication interne
- Se prendre pour le comité de défense des voyageurs et se sentir agressés

3. VERS UN RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT EVS et SON DEVELOPPEMENT

3.1. Histoire des Gens du Voyage sur les territoires d'intervention de l'EVS Itinérant

L'histoire de l'installation des familles Gens du Voyage sur Vienne est étroitement liée à la fin de l'existence du camp d'internement situé « route de limoges » à Poitiers.

Sur Vouillé, Neuville de Poitou cette histoire est ancrée dans la mémoire des familles. Avant-guerre, ces familles n'étaient pas originaires du territoire, la gironde pour les uns, les bords de Loire pour d'autres. L'internement au camp d'internement de la Route de Limoges puis celui de Montreuil Bellay ont fragilisé ses familles dans leur économie, leur ancrage territorial. Aussi, à la libération des camps, tous les biens matériels retenus au camp de Poitiers ont disparu laissant les familles libérées de Montreuil Bellay démunis.

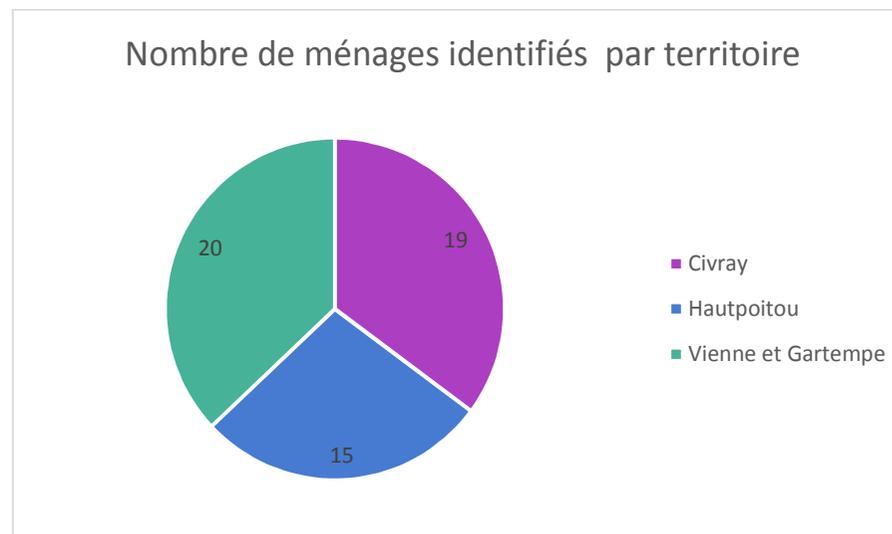
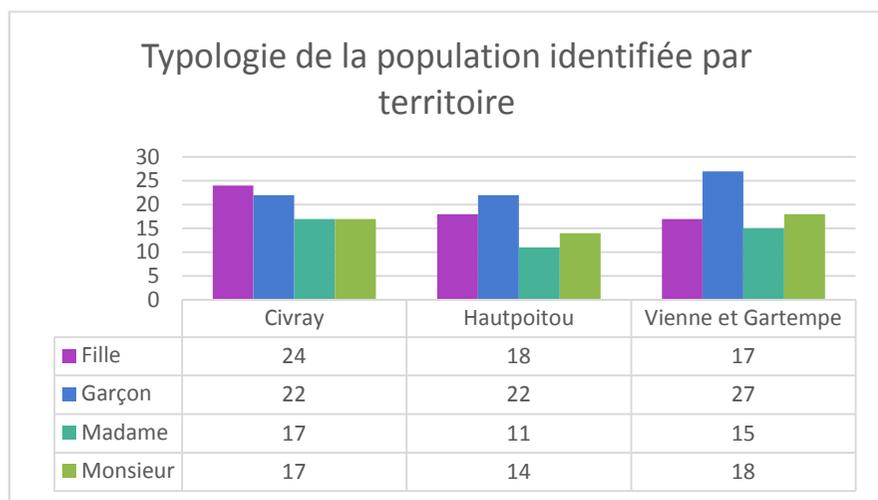
C'est alors que certains ont entamé une reconstruction familiale et sociale sur ces territoires initialement d'errance qui sont devenus des territoires d'ancrage et de résidentialisation.

Sur le Sud Vienne, le phénomène est similaire avec une volonté progressive d'acquérir des terrains pour faciliter le maintien du groupe familial élargi et faute de solution de stationnement viable sur les territoires.

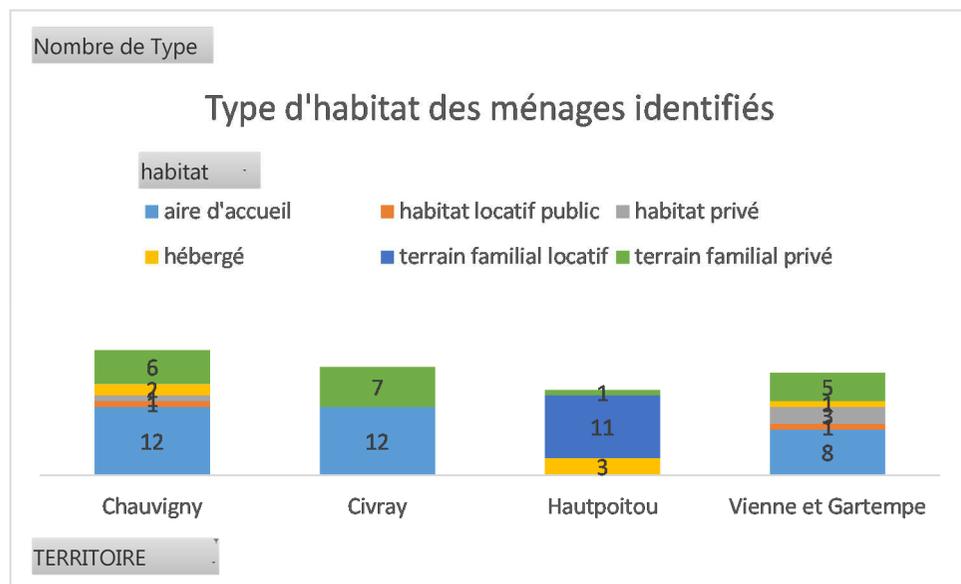
3.2. Le public de l'EVS Itinérant

Dans ce chapitre nous allons distinguer les populations identifiées sur les territoires et la population accompagnée durant les 4 dernières années.

3.2.1. Le public identifié sur le territoire



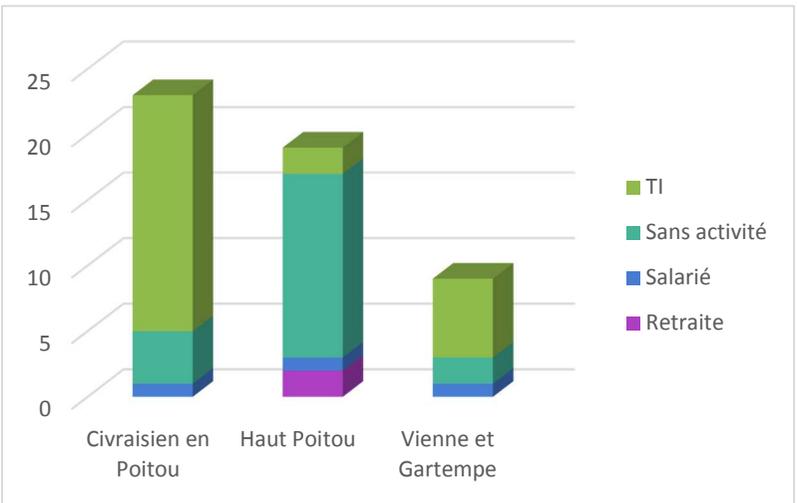
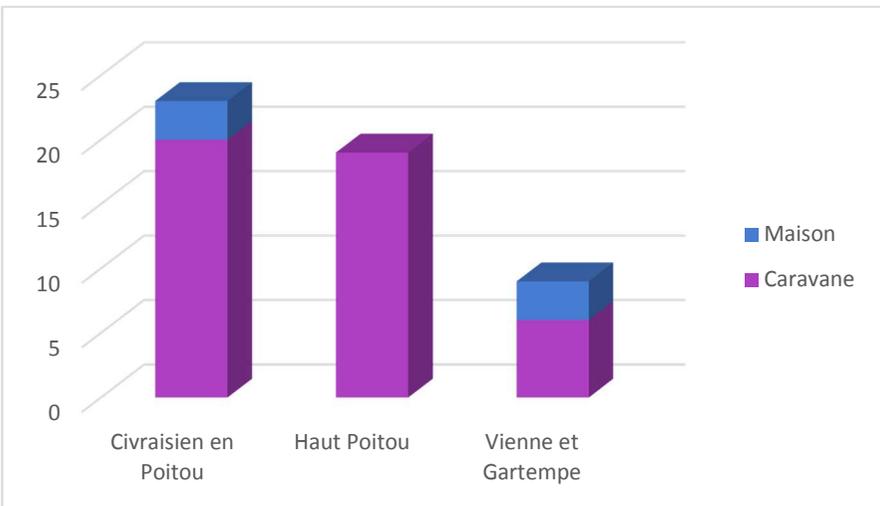
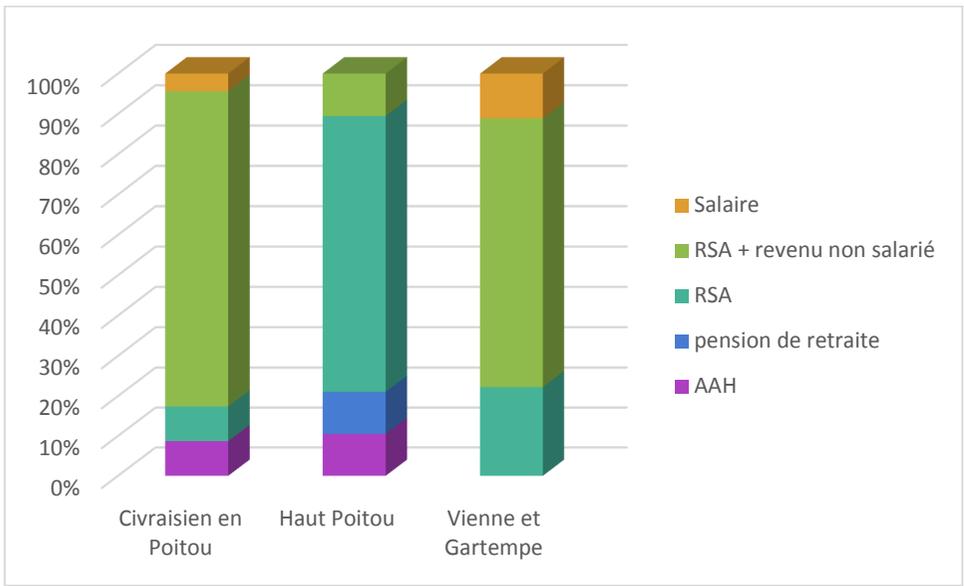
3.2.2. Les personnes accompagnées



Les personnes accompagnées sont à 90% bénéficiaires des minimas sociaux. Quelques-uns ont une activité salariale, mais de faible qualification (chantier insertion, CDD). Mais on constate qu'il y a une certaine activité professionnelle, des hommes majoritairement et sous le statut auto entreprise.

On note tout de même une plus faible précarité financière et professionnelle des familles sur le territoire du Haut Poitou.

Le type d'habitat est vraiment concentré sur l'habitat caravane. Il s'agit avant d'un prisme d'action de l'EVSI. Notre accompagnement est réellement actif auprès des familles présents sur les aires d'accueil ou terrain familial. Nous intervenons peu auprès des familles installées en dehors des lieux publics. Cela ne traduit pas une réalité de territoire. Il confirme que nous ne touchons pas l'ensemble des familles présents sur les territoire.



3.2.3. Où vivent les Gens du Voyage sur ces territoires

Haut Poitou

Le public le plus marginalisé a été relogé en 2016, sur le terrain familial de Vouillé. Cette solution a permis de résoudre le stationnement non organisé d'une 15 aine de caravanes sur le territoire de Haut Poitou.

Au centre du territoire, il y a une dynamique différente puisque proche des axes routiers importants l'aire de passage est fréquemment utilisée. Près de 20 familles différentes utilisent cette aire où la durée de séjour est limitée à 5 jours. Les familles rencontrées auraient apprécié rester plus longtemps. Durant la période 2015-2017, Neuville de Poitou a connu une forte fréquentation des Gens du Voyage sur la commune sur différents sites de stationnement (motoball, zone d'activité économique). Ces stationnements ont diminué lorsque la municipalité a mis en place des moyens matériels limitant le stationnement sur des terrains inoccupés.

Neuville de Poitou est pourtant identifié par les Gens du Voyage comme une ville où les vieux sont enterrés. Des familles installées depuis l'après-guerre y résident, l'habitat n'est plus forcément marqué par l'habitat caravane sauf lorsque les familles hébergent leur propre famille encore itinérante. Toutefois, elles ont conservé leur ancrage culturel de la famille - travail- religion.

Au Nord du territoire, l'aire d'accueil a répondu à un besoin de passage identifié durant le schéma départemental notamment pour les familles qui voyageaient pour des raisons professionnelles (travaux saisonniers pays de Loire). Peu de familles résidentielles sont identifiées.

Civraisien en Poitou

Les familles fréquentant l'aire d'accueil sont d'origine diversifiée. Certaines sont sédentarisées sur l'aire d'accueil et auparavant sur un terrain mis à disposition par la commune de St Pierre d'Exideuil.

D'autres sont présentes sur ce territoire depuis l'ouverture de l'aire d'accueil en 2008 mais ont un ancrage plus large puisqu'elles circulent entre la Charente-Maritime, la Haute Vienne et la Charente.

Quelques familles sont résidentielles sous formes d'habitats privés, celles-ci sont minoritaires.

Aucune évaluation de la présence des familles sur le territoire de Couhé n'a été réalisée, bien que l'axe RN 10 soit présent et que des familles domiciliées au CSC de Buxerolles aient des ancrages sur ce territoire.

3.2.4. Leurs paroles

Le questionnaire a été réalisé sur 2 mois (septembre et octobre 2018) par l'agent de développement et la conseillère habitat. Il concerne 18 familles :

- 7 de Chauvigny : 4 familles sédentarisées et 3 sur l'aire d'accueil

- 6 de Vouillé du terrain familial
- 5 de Civray de l'aire d'accueil
- 3 familles n'ont pas voulu répondre aux questionnaires.

Le questionnaire a été posé à un adulte de la famille. Nous avons choisi de recueillir la parole individuelle pour que l'expression ne soit pas restreinte. Toutes les personnes sont connues ainsi que l'histoire de la famille et sa situation en temps T. Il est donc intéressant de repérer la différence entre l'expression du voyageur et la contradiction avec la réalité exprimée par la famille dans son vécu quotidien.

Synthèse

Etre voyageur est synonyme de liberté, de vie en communauté, d'indépendance jusque dans le travail. Etre voyageur c'est vivre dehors, faire du feu, parler manouche. Bien qu'aujourd'hui de plus en plus de voyageurs veulent se sédentariser pour le confort que cela apporte (l'hiver est rude sur les chemins) et pour la scolarisation des enfants. L'école est un lieu pour acquérir les apprentissages de base afin d'être autonomes notamment en ce qui concerne les papiers administratifs.

Le voyage fait partie intégrante de la culture Gens du Voyage même si cela ne reflète plus la réalité. Sur les 18 personnes interrogées, 14 ne voyagent que pendant les vacances d'été pour aller voir la famille et 4 ne voyagent plus du tout.

L'EVSI est connu des voyageurs sur les 3 territoires principalement en ce qui concerne l'accès aux droits communs, les dossiers administratifs pour les écoles et le collège et l'accompagnement à des rendez-vous. Les deux tiers des familles connaissent les activités en direction des enfants et quelques-unes les sorties en famille bien que d'autres y participent sans l'avoir nommé.

Les permanences mises en place sur Civray et Vouillé répondent aux besoins de confidentialité, elles sont repérées, les horaires et les lieux sont satisfaisants.

Pour vous, c'est quoi être voyageur ?

- Etre libres. On vit beaucoup dehors. On revit quand on est dehors. Pas l'habitude d'être dedans
- On parle manouche entre nous. On essaie d'être sédentaire. C'est mieux pour les enfants et pour nous. Si j'avais continué de voyager, les enfants ne seraient pas allés à l'école et ils n'auraient pas de travail. C'est bien pour le bien être des enfants et de tout le monde.
- La liberté. On ne travaille jamais pour un patron, on est travailleur indépendant, c'est toujours la liberté, le voyage.
- Rouler sans arrêt avec les voyageurs. Vivre dehors, on n'est plus dehors, je ne sais pas si je suis une voyageuse, il n'y a plus de feu
- être voyageur, c'est fini pour nous. On a une location et une boîte aux lettres.

Conditions de vie

- Je me suis sédentarisée. On a l'eau, l'électricité, la douche, c'est mieux qu'avant où l'on s'arrêtait n'importe où. On se faisait ejecter tous les 3 à 4 matins. Des fois le maire voulait d'autre fois il ne voulait pas. C'était plus compliqué avant.
- On est moins libre, on ne peut pas se garer comme on veut. On est obligé de se mettre sur les aires d'accueil, on n'a pas le choix.
- Maintenant c'est compliqué de voyager, on ne peut pas se mettre n'importe où, c'est risquer

Vivez-vous des situations où vous vous sentez discriminé?

- Le regard sur nous, comment on s'habille.
- On évite de dire qu'on est Gens du Voyage. C'est mieux pour nous des fois, aussitôt il y a des préjugés.
- A la poste, on ne va pas nous aider mais elle aide les autres

L'école et la scolarité des enfants

- C'est important. Quand on voyageait, on ne pouvait pas aller à l'école. Je ne sais pas lire et écrire et je suis malheureuse.
- Quand on apprend à lire et à écrire, on apprend un métier
- Ma femme pense que si les filles vont à l'école, on ne pourra plus voyager.

Dématérialisation

- J'utilise mon téléphone pour aller sur Youtube. Mon mari va sur le bon coin, les enfants sur internet.
- Il nous faut quelqu'un pour nous aider pour le paiement des factures et les déclarations RSI
- Cela va plus vite mais il faut faire très attention à ce que l'on fait.
- C'est plus facile car on n'a pas besoin d'aller dans les administrations

La vie associative

- Le voyage à Montreuil Bellay, c'était bien
- Faire des sorties comme à Poitiers
- Organiser un évènement : je ne sais pas, je suis timide devant les autres. Je n'ai pas beaucoup de temps

3.3. Contexte national

3.3.1. Contexte national... Une législation qui évolue !

La loi Métropoles : loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles :

Avec une **nouvelle compétence obligatoire pour les communautés urbaines (art.71)** en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage ;

la loi NOTRe : loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République :

Elle ajoute une nouvelle compétence obligatoire pour les communautés de communes (art.64) et d'Agglomération (art.66) en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage ;

La loi ALUR : loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové :

Les nouveautés dans :

- **Dans l'accès aux droits :** l'harmonisation de la domiciliation pour tout public sans domicile et résidence fixe ;
- **Dans l'urbanisme:** les terrains familiaux locatifs prévus dans les schémas départementaux d'accueil des Gens du Voyage peuvent être comptabilisés comme du logement au titre de l'article 55 de la loi SRU ;
- **Dans le logement :** le volet hébergement a été rajouté au PDALPD qui est devenu le PDALHPD (art.34).

Décret d'application de la loi ALUR n°2015-482 du 27 avril 2015 portant diverses mesures d'application de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et relatif à certaines actualisations et corrections à apporter en matière d'application du droit des sols.

La réforme en 2016 du dispositif d'élection de domicile :

Les nouveautés sont :

- Un formulaire de **demande** et un autre de **décision** et d'**attestation** : le droit au recours est facilité
- Une élection de domicile par **ayant droit**
- Le lien avec la commune pour la domiciliation auprès d'un CCAS /CIAS ou tout autre organisme domiciliaire est lié à la notion de séjour-présence ou à défaut d'une activité professionnelle, action d'insertion, suivi social, lieux familiaux ou enfants scolarisés
- Obligation de contact et non plus de présence physique trimestrielle
- Mise en place du **Schéma départemental de la domiciliation** qui sera annexé au PLALHPD (Plan Local d'Action Hébergement Logement des Personnes Défavorisés)
- Une nouvelle instruction ministérielle intégrant un guide

Les limites sont :

- La notion d'ayant droit non définie
- L'absence de dispositifs de financement

- Le manque de visibilité des typologies de publics
- La précarité de l'élection de domicile pour l'accès aux droits

Trois décrets (modification de la partie réglementaire du CASF) : N°2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation / N°2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'AME / N° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

 **La Loi Egalité Citoyenneté – Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la Citoyenneté :**

Des nouveautés dans 2 thématiques :

➤ Accès aux droits et citoyenneté :

✓ **Abrogation de la loi de 1969 qui a comme conséquences :**

- La suppression des titres de circulation ;
- La suppression de l'obligation du rattachement administratif à une commune et de ses effets (commune de rattachement) ;

Avec une mesure transitoire de 2 ans pour :

- Une domiciliation automatique auprès d'un CCAS-CIAS de la commune de rattachement pour les personnes n'ayant pas d'élection de domicile ;
- Un maintien des titres de circulation comme pièces justificatives pour une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Registre des Métiers

✓ **Un nettoyage législatif** dans différents domaines tels que le commerce, l'éducation....mais les décrets sont en attente !

➤ Accueil et habitat :

✓ **Des changements globaux et transversaux** sur :

- Redéfinition, clarification et élargissement des équipements à réaliser dans le cadre des Schémas Départementaux pour l'Accueil des Gens du Voyage : aire permanente d'accueil, aire de grand passage et terrain familial locatif ;
- Renforcement du rôle des EPCI avec un avis sur les Schémas Départementaux pour l'Accueil des Gens du Voyage, participation à la Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage...

✓ **Des modifications sur l'accueil :**

- Renforcement du Rôle des préfets : coordination régionale des Aires de Grand Passage et substitution accrue ;
- Nouvelles règles pour les équipements d'accueil ;
- Procédure d'évacuation forcée : modification de certains délais ;

✓ **En matière d'habitat :**

- **Des nouveaux principes** avec une prise en compte de l'habitat mobile dans l'urbanisme, l'habitat et le logement ;
- Une prise en compte dans le diagnostic des Schémas Départementaux pour l'Accueil des Gens du Voyage ;
- Une inscription dans les obligations des Schémas en termes de Terrains Familiaux Locatifs ;
- Dans le cadre de la politique locale liée à l'habitat avec une prise en compte des préconisations des Schémas Départementaux pour l'Accueil des Gens du Voyage dans le Plan Local de l'Habitat



le terme Gens du Voyage existe toujours malgré l'abrogation de la loi de 1969. Il désigne toute personne dont la résidence mobile constitue l'habitat permanent traditionnel.

La loi du 7 Novembre 2018 relative à l'accueil des Gens du Voyage et la lutte contre les installations illicites

Le 7 Novembre dernier, l'Assemblée Nationale a voté une loi modifiant la loi Besson 2000, en durcissant les pénalités financières à l'encontre des Gens du Voyage en cas de stationnement non autorisé. Les peines de six mois de prison passent à un an et le montant des peines de 3.750 € est remplacé par le montant de 7.500 €.

- Ces procédures étaient possibles lorsque l'EPCI était en conformité avec le schéma départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion de Gens du Voyage. La loi du 7 Novembre ôte cette obligation de conformité pour procéder à une mise en demeure d'évacuation.

3.3.2. Pourquoi un centre social Gens du Voyage ?

Réflexion livrée suite au travail collaboratif mené entre la FNASAT et la FCSF auquel nous avons participé. Cf. doc « Gens du Voyage, des habitants ignorés » collection Repères et la revue Etudes Tsiganes n°63 du même titre.

Il existe aujourd'hui 42 structures dites « Gens du Voyage » agréées (29 centres sociaux et 13 EVS) - Source Circulaire CNAF 2015-2019.

1. Gens du Voyage une action publique questionnée

1.1. La demande par les familles d'un accès au droit commun...

Deux attentes fortes émergent dans les demandes exprimées par les voyageurs :

- l'accès à des lieux d'accueil dignes et/ou à un habitat permanent compatible avec la conservation de la caravane
- un besoin de domiciliation afin d'accéder à un ensemble de droits

Malgré des évolutions législatives encourageantes, nous constatons des réponses très variées selon les territoires.

1.2. ... avec l'expression d'attentes singulières

Des attentes qui émanent d'une longue histoire et de leurs conditions de vie et qui sont fortement amplifiées par la non prise en compte de l'habitat caravane. L'enquête a montré un souhait pour les voyageurs d'être inscrits dans des relations d'accompagnement très personnalisées et le besoin de créer une relation de confiance avec les professionnels.

Pour les acteurs sociaux, ils sont attendus très souvent sur un rôle de médiation et/ou de négociation dans des situations de tensions ou de conflits entre les familles et les institutions.

D'autres caractéristiques relevées :

- un déficit de parole collective et la réticence des personnes à s'exprimer au nom d'un groupe social
- un rapport à l'écrit difficile en raison d'un fort taux d'illettrisme
- un décalage entre le territoire vécu et le territoire administratif
- des codes sociaux et administratifs pas toujours intégrés

- des vécus discriminatoires

Cette complexité constitue un véritable défi pour nombre d'acteurs sociaux : savoir accéder à ces singularités tout en ne perdant de vue l'objectif de notre rôle de passerelle et en restant dans le droit commun.

1.3. La question de la participation

La dynamique participative des habitants, principe fondateur de tout projet de Centre social ou Espace de vie sociale, reste une finalité partagée par nos structures. Les acteurs sociaux pointent plusieurs obstacles :

- une difficile reconnaissance de la qualité même d'habitants, des Gens du Voyage
- un refus de parler au nom de plusieurs familles et de s'engager dans une quelconque représentation
- les modalités même de participation proposées ; les temps collectifs sont peu investis par les voyageurs sollicités en ce sens. Ils vont davantage faire valoir leurs besoins et attentes lors de rencontres informelles ou d'événements attachés à leurs préoccupations.

La participation des familles suppose donc que les acteurs sociaux sachent inventer, explorer des modalités plurielles et mouvantes.

1.4. Des acteurs sociaux au cœur d'injonctions contradictoires

Entre l'animation d'un projet social et la commande publique aux effets souvent normatifs, les acteurs sociaux se retrouvent au cœur d'injonctions contradictoires et déplorent parfois le risque d'instrumentalisation de leur action. La logique d'animation et de développement social peut alors se retrouver rapidement en contradiction avec les logiques et le cadre réglementaire de ces autres dispositifs (RSA, lutte contre le décrochage scolaire, gestion des aires d'accueil...).

Les marges de manœuvre des structures sur cet enjeu sont d'autant plus réduites que le poids de ces missions est souvent important dans leur budget.

1.5. Des enjeux méthodologiques pour les centres sociaux

Les structures accompagnant les familles Gens du Voyage doivent permettre à l'action publique de prendre en compte leurs besoins en respectant leur diversité. Pour ce faire, un certain nombre d'exigences méthodologiques sont soulignées :

- Parvenir, au travers des diagnostics dits partagés, à accéder aux attentes et besoins des familles. Des partenariats territorialisés, des actions de proximité doivent être envisagés. La question du territoire du périmètre d'intervention doit être posée. L'« Aller vers » prend alors toute son importance. Aller sur les lieux de vie est une démarche qui suppose une capacité à décoder les situations en présence tant dans leurs composantes sociales, sociologiques que matérielles et organisationnelles.
- Le cadre de référence des projets sociaux doit permettre de confirmer à la fois un partenariat avec les acteurs des politiques publiques (collectivités, institutions, services de l'État) et une capacité à agir dégagée de toute approche normative en direction de populations jugées trop éloignées du droit commun.

L'outil centre social doit rester un espace d'échanges, de médiation et de mise au travail des réalités de vie et des perspectives Gens du Voyage habitants des territoires.

2. Gens du Voyage : voyage, itinérance et ancrage territorial

Les Gens du Voyage ne sont pas de nulle part et ne vivent pas dans une errance permanente. Au contraire, ils se revendiquent fortement d'un territoire donné, établi sur une histoire familiale et personnelle.

Ainsi, mobilité et ancrage territorial ne s'opposent pas mais sont plutôt à considérer en complémentarité comme les deux faces d'une seule et même réalité. Le voyage a

deux fonctions premières :

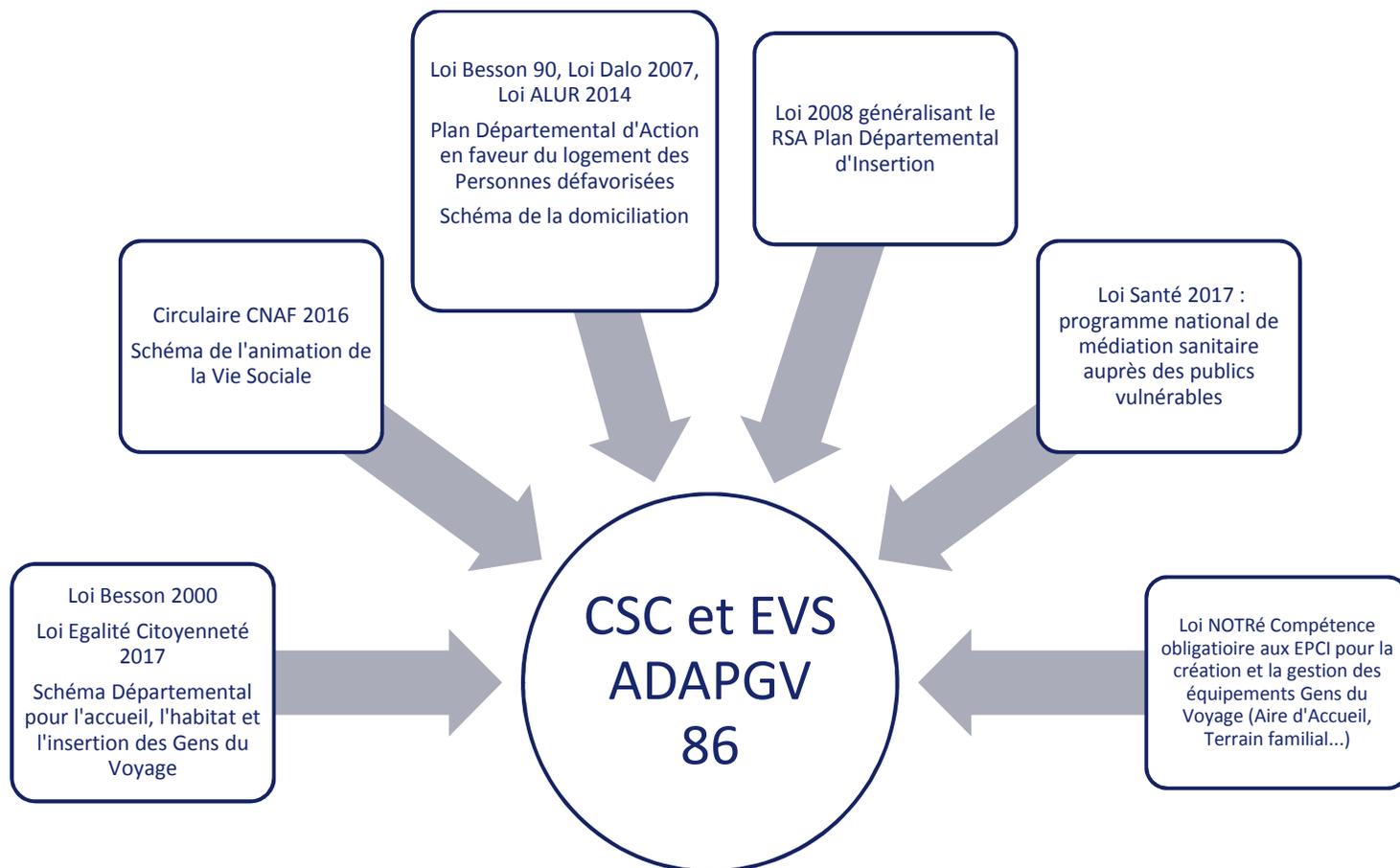
- Une fonction sociale qui permet la rencontre d'autres membres de la famille ; ce qui favorise le renforcement du sentiment d'appartenance au « monde du voyage » en même temps que cela contribue à la recomposition familiale au travers des rencontres entre les différents noyaux familiaux. A noter la contribution croissante des rassemblements culturels et autres pèlerinages à cette 1^{ère} fonction.
- Une fonction économique à travers laquelle les déplacements de la famille sont mobilisés autour de la prospection de travail sur un territoire donné, habituel ou nouvellement exploré. « Travailler pour voyager et voyager pour travailler ».

D'autres facteurs agissent sur l'activation de la mobilité ou au contraire sur l'arrêt temporaire ou de plus longue durée. Il s'agit notamment des saisons avec désormais une très forte tendance à une période d'hivernation en un lieu fixe. Il s'agit aussi des capacités financières des familles car le voyage a un coût que toutes les familles ne peuvent pas ou plus assumer.

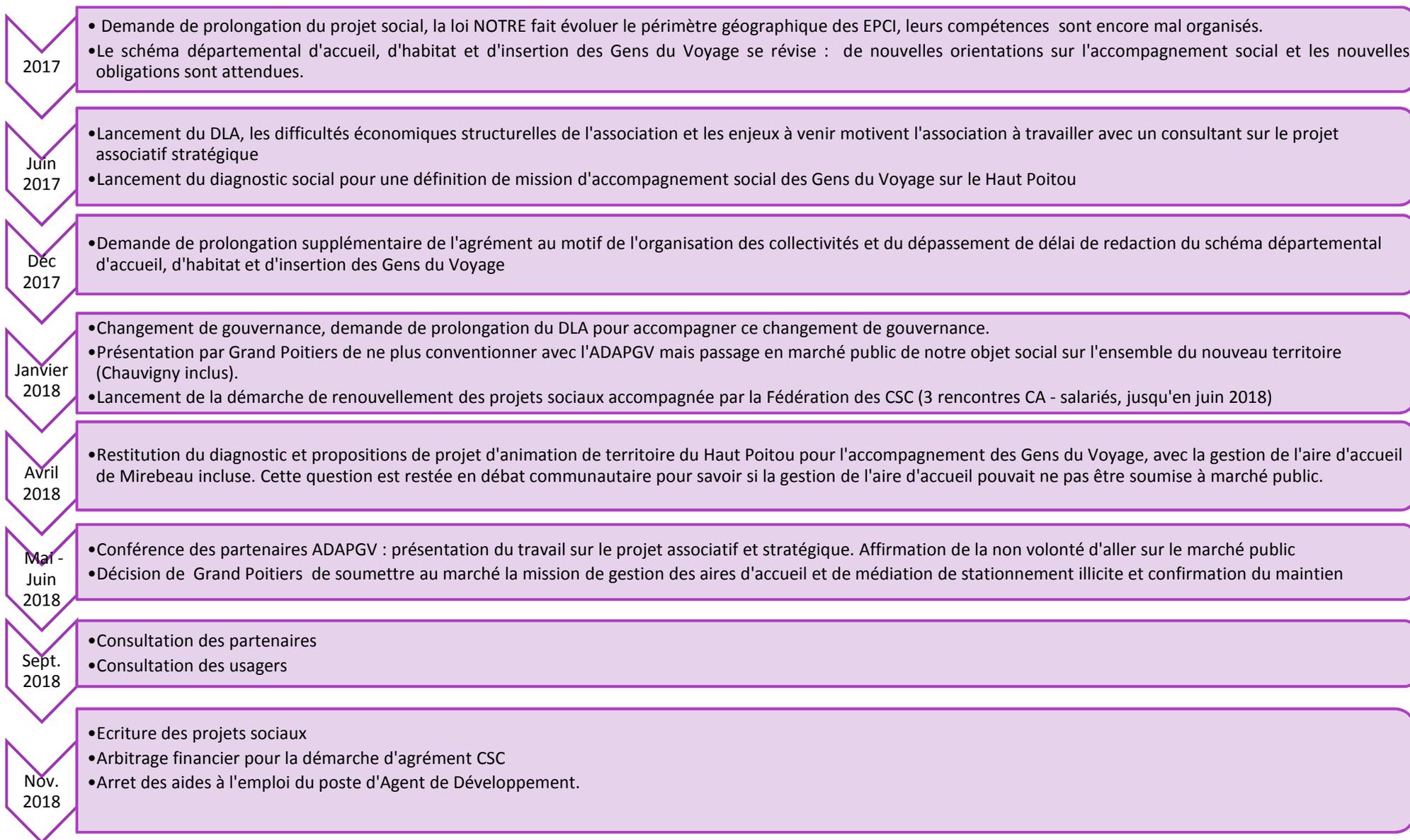
Voyager ne se réduit donc pas aux seuls temps d'itinérance mais est à appréhender dans la complémentarité et l'alternance permanente entre périodes de mobilité et séquences d'arrêt, ce qui ne constitue donc pas qu'une seule réalité.

3.3.3. Analyse des politiques publiques et cadre politique dans lesquels s'inscrit le développement du Centre socioculturel

Les Centres Socio Culturels de l'ADAPGV 86 interagissent avec plusieurs cadres législatifs conséquents qui correspondent aux thématiques d'actions des CSC :



Ce schéma reprend la diversité des axes légaux qui encadrent l'accompagnement en faveur de l'inclusion des Gens du Voyage. La mise en application dépend également des collectivités territoriales qui ont évolué depuis notre précédent projet social.



3.4. Une nouvelle préfiguration des intercommunalités partenaires de l'ADAPGV 86

3.4.1. Une nouvelle Région, Nouvelle Aquitaine

Notre dynamique régionale avec les Centres Sociaux et associations amies du Poitou Charentes avec lesquels nous avons travaillé notre précédent projet social se redéfinit dans une nouvelle organisation territoriale. Les 10 associations Gens du Voyage de la région sont fédérées à la FNASAT Gens du Voyage. La FNASAT et les associations adhérentes participent à l'élaboration d'une dynamique partenariale régionale au bénéfice de la population accompagnée. Actuellement, une étude de besoin en santé des Gens du Voyage entend présenter à l'ARS les actions possibles à mener auprès des Gens du Voyage en qualité d'actions de médiation en santé sur la région Nouvelle Aquitaine.

3.4.2. Les intercommunalités partenaires des équipements d'animation de la vie sociale de l'ADAPGV 86

La Communauté Urbaine de Grand Poitiers

Cette nouvelle agglomération est la fusion des 5 précédentes agglomérations : Grand Poitiers, Vienne et Moulière, Val Vert du Clain, Pays Mélusin et une partie du Pays Chauvinois. Il s'agit de 196.155 habitants. Le périmètre d'intervention du Centre Social était sur Grand Poitiers et ses 13 communes. Cette extension de territoire et les nouvelles compétences obligatoires induisent l'intégration de la gestion des aires d'accueil de Chauvigny et de Jaunay-Marigny.

Ces évolutions de territoires et de compétence interrogent l'association dans son fonctionnement puisque le CSC et l'EVS (Chauvigny) travaillent ainsi sur le même EPCI mais avec des dispositifs différents. Différents acteurs apparaissent pour l'accueil des Gens du Voyage puisque l'aire d'accueil du Val Vert du Clain était gérée par la Société ACGV Services et celle de Chauvigny par un agent communal.

La loi NOTRe a confié la gestion des aires d'accueil aux Intercommunalités. Grand Poitiers a décidé d'harmoniser le mode de gestion. L'idée de maintenir l'action globale du Centre Social avec la gestion d'aire d'accueil via un marché public a été débattue en conseil d'administration. Il en ressort que l'association ne souhaite pas entrer dans le secteur concurrentiel. L'approche globale de l'accueil des Gens du Voyage est affirmée. La gestion des aires d'accueil n'est qu'un aspect, cela laisse de côté les questions de stationnements illicites, et les questions spécifiques liées aux Gens du Voyage qui résident sur un terrain privé, où il peut aussi y avoir des situations complexes à prendre en compte.

Le conseil d'administration confirme que la gestion des aires d'accueil n'est qu'un élément de l'accueil et du processus d'inclusion des Gens du Voyage. Il s'intègre parfaitement dans un projet social global. Il s'agit d'une modalité de fonctionnement unique en France, elle n'en demeure pas illégale. La loi NOTRe ne stipule pas que ce mode de gestion est non réglementaire.

En juin 2018, le Grand Poitiers a confirmé son intention de soumettre la gestion des aires d'accueil et de Grands Passages, ainsi que la médiation du stationnement illicite à concurrence par marché public. Le Conseil d'Administration a confirmé son choix de ne pas répondre au marché public, la gestion des aires d'accueil est un axe de travail parmi d'autres. Les besoins des Gens du Voyage sont plus larges que cela.

Par conséquent, les habitants de Chauvigny auparavant accompagnés par l'EVS Itinérant seront orientés vers le CSC Grand Poitiers.

La Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Châtelleraudaise est un territoire qui rassemble 47 communes et sur lequel vivent près de 86.000 habitants, soit 19,84 % de la Vienne. Elle est le fruit de la fusion de 4 communautés de Communes Vals de Gartempe et Creuse, Lençlois, Portes du Poitou.

Malgré l'extension du périmètre géographique de la CAGC au 1^{er} janvier 2017 qui se traduit notamment par l'intégration et la gestion de 4 nouvelles aires d'accueil (Lençlois, Scorbe-Clairvaux, St Genest d'Ambière et la Roche Posay), il est acté que le territoire d'intervention de l'ADAPGV reste prioritairement défini sur la base des bassins de vie de Châtelleraut et Naintré. Le diagnostic du schéma départemental et les nouvelles obligations faciliteront la définition des attentes de la nouvelle collectivité vis-à-vis du projet social de l'ADAPGV 86.

Le CSC de l'ADAPGV identifie bien les familles occupant les aires d'accueil du Lençlois puisque une majorité est domiciliée au Centre Social. Cette configuration de périmètre intercommunal correspond au bassin de vie d'une partie des populations accompagnées par le Centre Social et peut faciliter la continuité de l'accompagnement au fil des déplacements des familles. Le projet initial du CSC de l'ADAPGV en 1996 avait préfiguré une intervention intercommunale Châtelleraut-Naintré-Lençlois.

La collectivité s'interroge toutefois sur les moyens supplémentaires nécessaires à l'extension de l'intervention du CSC. Grand Châtelleraut pense qu'il y a nécessité de diversifier les financements, car il ne pourra pas tout porter. Il serait également souhaitable que certaines missions, telle que la domiciliation, puissent être portées par les CCAS ou par la création d'un CIAS.

Haut Poitou

La fusion de 3 intercommunalités : le Vouglaisien où l'EVS I intervient pour l'accompagnement des familles Gens du Voyage résidant sur le terrain familial. Le Neuvillois, dont le chef-lieu est Neuville de Poitou qui atteint le seuil des 5.000 habitants, seuil qui oblige la commune à créer une aire d'accueil. Le Mirebalais où une aire d'accueil est implantée depuis 2010 et qui est peu fréquentée.

Aujourd'hui, ce territoire de 31 communes et de 41.000 habitants s'interroge sur son action à mener en matière de création, de gestion des équipements des Gens du Voyage mais également sur l'accompagnement social à mener auprès de ces populations.

Un diagnostic de territoire a été mené par l'ADAPGV pour alimenter le schéma d'action sociale de l'intercommunalité et proposer des solutions d'accompagnement global des Gens du Voyage présents sur ce territoire. Toutefois, les modalités de gestion de l'aire d'accueil, actuellement gérée par la société ACGV par marché public, interrogent la collectivité et l'association a présenté une démarche de projet global incluant la gestion de l'aire d'accueil.

Le Civraisien en Poitou

Il s'agit de la fusion de 3 EPCI, Pays Civraisien et Charlois, de la Région de Couhé et du Pays Gencéen. Elle se compose de 40 communes et 27.500 habitants. En ce concerne les Gens du Voyage, l'EVS intervient sur l'ex territoire des pays Civraisien et Charlois, principalement auprès des familles de l'aire d'accueil de Civray.

La collectivité s'interroge sur les besoins en matière d'habitat des Gens du Voyage et les nouvelles obligations du schéma départemental en la matière. L'action de l'EVS Itinérant qui facilite la mobilisation du droit commun pour améliorer l'accès au droit est reconnue.

La Communauté de Commune de Vienne et Gartempe

Cette intercommunalité faisait partie des territoires expérimentaux de l'EVS Itinérant. Faute d'engagement partenarial au projet, l'action de l'EVS s'est interrompue. Toutefois, certaines familles viennent à la permanence sociale à Civray. Nombreuses sont accompagnées par la conseillère habitat.

Le nouveau périmètre intègre également des communes où l'EVS I intervenait sur le Chauvinois puisque certaines communes comme la Chapelle Viviers ou Leigné les Bois ont fait le choix d'intégrer la communauté de Vienne et Gartempe. Aussi, cette nouvelle intercommunalité est dotée de 3 aires d'accueil, celle de Lussac les Châteaux, de Montmorillon et de Pressac.

Toutefois, une forte présence de familles en habitat privé est identifiée sur Availles Limousine, Millac, la Chapelle Viviers.

L'agent de développement ou la Directrice intervient selon sa disponibilité au Contrat Local de Santé de l'intercommunalité.

Ce territoire demeure un enjeu d'accompagnement global des Gens du Voyage sur le Sud Vienne, en cohérence avec l'intervention sur le Civraisien. Cet enjeu est partagé avec les Gens du Voyage installés sur ce territoire dont une personne a intégré le Conseil d'Administration en 2018 dans l'objectif de faciliter le lien entre l'association et les besoins des populations locales.

La conférence des partenaires de Mai 2018 a permis :

- De mesurer l'attente de nos partenaires élargis. Il en ressort des attentes différentes selon le degré de partenariat. Les attentes des institutions vis-à-vis de l'ADAPGV sont d'informer les collectivités (élu(e)s, et services) sur l'action, les besoins identifiés
- De formuler des propositions au bénéfice des plans d'action globaux, schéma départemental pour l'accueil des Gens du Voyage, PDALPD et opérationnels (gestion d'aires d'accueil, d'habitat adapté).

Les collectivités et autres institutions observent avec une grande attention les évolutions politiques vis-à-vis de l'accueil et de l'accompagnement des Gens du Voyage que prendra Grand Poitiers.

3.5. Le regard des partenaires sur l'action de l'Espace de Vie Sociale Itinérant

Une rencontre partenaire initiée en septembre 2018 a permis de mobiliser une partie des partenaires en action de l'EVS I. Cette rencontre a permis aux acteurs des territoires de l'EVS I de se rencontrer, de partager leur vécu sur l'inclusion des Gens du Voyage sur le territoire.

La méthode de travail proposée était de décrire l'action de l'EVS I sur les actions à maintenir, à améliorer ou à développer. La réunion a surtout révélé la reconnaissance des fonctions de l'EVS Itinérant ou celles attendues. Celles-ci sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Thématiques abordées	Ecole	Habitant	Institution	Insertion	Territoire
Fonctions / Définitions					
Médiateur : l'EVS favorise, voire anime, le lien entre des habitants et des partenaires dans l'objectif de réaliser un projet commun sur le territoire, il favorise le lien, le débat, permet la rencontre		Fait le lien entre la population locale et les Gens du Voyage	Il y a de l'appréhension et peur de cette population. Il faut travailler sur l'intégration	Consultation des permanences PMI	
Organisateur : en lien avec une demande de la collectivité, des habitants, l'EVS est l'organisateur d'une activité, d'un service sur le territoire	Accompagnement à la scolarisation Facilite l'intégration des Gens du Voyage au sein des établissements	L'ADAPGV a les clés pour mieux vivre en ensemble	Empilement des connaissances Possède les clés pour avancer Facilite le partage d'expérience entre les collectivités	Accompagnement au parcours de soins. Accompagnement dans l'accès aux droits	Facilite le partage d'expérience entre collectivité
Animateur : l'EVS anime une activité – toujours à partir de l'expression d'habitants mais cette fois-ci, il le fait AVEC les habitants concernés			Facilite le dialogue, le aller vers Le partenariat facilite une intégration dans les associations locales Aux familles d'accéder à certaine droits	Les permanences sociales fonctionnent bien, les familles sont présentes	Travail sur la régularisation des terrains. Il y a un besoin et envie de se stabiliser Apporte un confort aux enfants

<p>Passeur : l'EVSI accompagne un collectif d'habitants qui a un projet / qui souhaite agir face à une situation vécue comme problématique. Il est « ressource » pour le groupe, il facilite la réalisation du projet ou de l'action. le centre social n'est pas obligatoirement « concerné » par le projet ou l'action</p>	<p>La semaine de la Culture au collège : permet de travailler sur l'ouverture d'esprit</p>	<p>Permet une ouverture, une meilleure compréhension Facilite le respect mutuel</p>
--	---	--

3.6. Les ambitions associatives

Face aux difficultés financières et économiques de l'association, et aux enjeux prévisibles de l'association vis-à-vis des nouvelles compétences des EPCI, un accompagnement DLA a été initié

La société dans laquelle nous vivons est en pleine transformation. Les exemples sont nombreux et de natures différentes. Les aspirations des Gens du Voyage et de leurs familles évoluent légitimement, en matière d'habitation, de santé, d'accès aux droits, d'éducation, de travail...

L'organisation institutionnelle des territoires est bouleversée, ainsi que la répartition des attributions de chacun. Ce changement se répercute sur le mode de financement de notre action.

Les professionnels salariés et les administrateurs bénévoles doivent répondre souvent dans l'urgence à de multiples demandes. La sélection des priorités et les formations qui les accompagnent éviteraient l'usure et la démobilité.

Il est nécessaire que notre structure économique et financière soit en cohérence avec nos projets d'actions si nous voulons les réaliser.

Une gouvernance et une communication interne et externe adaptées doivent intégrer ces nouvelles données.

La situation économique et financière de l'Association nous oblige à cesser tous déficits, et à retrouver dans les meilleurs délais, la trésorerie nécessaire à la réalisation de ses actions, sous peine de conséquences graves pour son avenir.

La SCOP Oxalys a été retenue pour mener cet accompagnement : 7 jours puis prolonger de 4 jours en 2018.

Les objectifs étaient de :

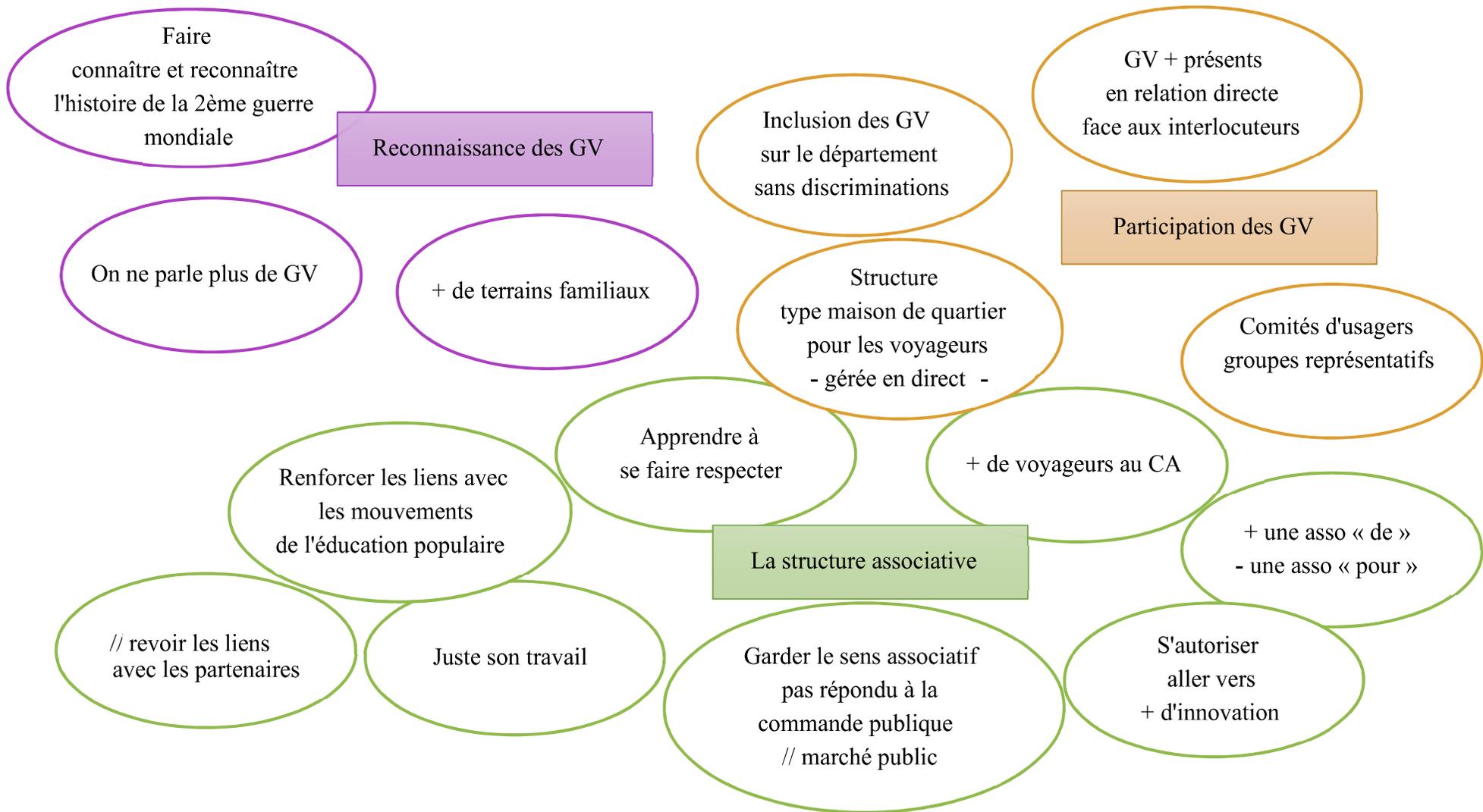
- Réaliser un état des lieux des actions
- Exploiter les visions et les perspectives entre l'association et ses partenaires
- Co construire une nouvelle méthodologie de partenariat
- Actualiser le projet stratégique
- Redéfinir le mandat de CA / Bureau / Direction
- Construire une place d'action et poser les bases du renouvellement des projets sociaux

3.7. Nos attentes pour l'ADAPGV en 2022

Trois axes forts sont exprimés dans les attentes et concernent :

1. la reconnaissance et l'inclusion des Gens du Voyage en considérant leurs identités, histoire et besoins ;
2. leur participation aux instances qui les concernent sur les territoires et au sein de l'ADAPGV ;
3. une posture affirmée de l'ADAPGV vis à vis de son projet

Ces points et leurs ambitions sont détaillés dans le schéma suivant :



3.8. Affirmation d'un projet associatif

Le travail d'accompagnement a permis aux administrateurs, bénévoles et salariés de travailler sur les fondamentaux de l'association et élaborer un projet associatif affirmé.

Agir pour une reconnaissance citoyenne et réciproque

Le Conseil d'administration décline 3 moteurs essentiels dans notre mission vers et avec les Gens du Voyage :

1. Faciliter l'accès au droit commun
2. Encourager leur émancipation et leur autonomie
3. Inscrire notre action dans une démarche de réciprocité multi-acteurs.

Ces 3 axes se déclinent de manière transversale sur les missions des Centres Sociaux et se déclinent selon les spécificités des territoires.

4. LES ORIENTATIONS

L'arbre à objectif du projet social

- **Orientation n°1 : RENDRE LES GENS DU VOYAGE ACTEUR DE LEUR CITOYENNETE**

Déclinée en 2 objectifs généraux

- OG1 : Développer Le Pouvoir D'agir
- OG2 : Agir pour l'épanouissement de la famille.

- **Orientation n°2 : AGIR POUR L'INCLUSION DES GENS DU VOYAGE SUR LEUR TERRITOIRE DE VIE**

Déclinée en objectifs généraux

- OG 1 : Favoriser l'accès aux droits
- OG 2 : Reconnaître le statut d'habitant des Gens du Voyage.

- **Orientation n° 3 : AGIR POUR L'INCLUSION DES GENS DU VOYAGE SUR LEURS TERRITOIRES DE VIE**

Déclinée en 2 objectifs généraux

- OG 1 : Favoriser une meilleure connaissance pour une meilleure prise en compte
- OG 2 : Promouvoir l'action de L'EVS sur les territoires.

ORIENTATION

Objectif général

objectif opérationnel

objectif
opérationnel

action

action

texte

texte

RENDRE LES GENS DU VOYAGE ACTEURS DE LEUR CITOYENNETE

DEVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR

Favoriser la parole des Voyageurs

Lutter contre les discriminations

Agir pour les rendre
acteur de leur vie
quotidienne

Associer les Gens du
Voyage dans l'organisation
des évènements

Faciliter leur prise de
paroles dans les débats

Informier et aider à prendre
conscience des infractions
subies en matière de
discrimination

Proposer une médiation
entre Gens du Voyage et
population et entre Gens
du Voyage et institutions

Mettre en place un comité
d'usagers
Accompagner
individuellement vers
l'autonomie administrative

RENDRE LES GENS DU VOYAGE ACTEURS DE LEUR CITOYENNETE

AGIR POUR L'EPANOUISSEMENT DE LA FAMILLE

Soutenir la fonction parentale

Permettre aux familles d'être actrices de leurs loisirs

Soutenir les Gens du Voyage dans leur choix d'habitat

Mettre en place un atelier parents-enfants

Faciliter la participation des enfants du voyage dans les CLAS des acteurs de la vie sociale

Rendre la scolarisation en secondaire accessible et respectueuse du mode de vie

Accompagner en individuel

Organiser des sorties familles
Accompagner les projets de vacances autonomes

Mettre en place des animations régulières

Accompagner les familles à l'accès au logement ordinaire

Accompagner les familles dans l'occupation du terrain familial de Vouillé

Améliorer l'habitat (aide à la régularisation, acquisition de caravanes, accès à l'eau et l'électricité...)

Aider au développement de l'habitat adapté

AGIR POUR L'INCLUSION DES GENS DU VOYAGE SUR LEUR TERRITOIRE DE VIE

FAVORISER L'ACCES AUX DROITS

Renforcer la mobilisation du droit commun

Agir pour l'accès aux droits
et limiter le non recours

Aller vers les familles
les plus éloignées
des services

Collaborer
avec les CCAS
pour l'accès à
la domiciliation
des Gens du
Voyage

Faciliter
l'action du
service social
auprès des
Gens du
Voyage

Agir en
collaboration
avec les
médiateurs en
santé de
l'ADAPGV

Agir en
collaboration
avec les
services de
PMI

Avoir une
permanence
sociale de
proximité

Développer
l'action d'aide
à la
dématériali-
sation

Accompagner
individuelle-
ment

Aider aux
démarches
sociales des T I

Etre présent
régulièrement
sur les lieux de
vie

Assurer un
lien avec les
acteurs du
territoire

AGIR POUR L'INCLUSION DES GENS DU VOYAGE SUR LEUR TERRITOIRE DE VIE

RECONNAITRE LE STATUT D'HABITANT DES GENS DU VOYAGE

Favoriser le lien social en développant des actions avec les structures de l'animation de la vie sociale

Promouvoir le statut de résidant comme habitant

Contribuer à l'organisation d'une semaine culturelle
Participer à la semaine citoyenneté au collège
Participer à des débats, cinéma...

Mettre en place une action de sensibilisation sur les droits civiques

Accueillir les Gens du Voyage sur les différents lieux de vie

Animer des comités d'usagers sur les aires d'accueil

AGIR POUR LA RECONNAISSANCE DIGNE DES GENS DU VOYAGE

FAVORISER UNE MEILLEURE CONNAISSANCE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE

Créer des espaces de rencontre avec les partenaires

Créer des temps d'échange et partage d'expérience entre les partenaires

Mettre au service des collectivités notre expertise qualifiée

Agir sur la prise en compte des besoins des Gens du Voyage avec les CSC de l'ADAPGV

Travailler avec les professionnels

Diversifier notre partenariat

Organiser 2 fois par an des temps d'échange sur l'action des partenaires de l'EVS sur l'ensemble des territoires

Etre fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Ouvrer pour l'élaboration d'un diagnostic social

Former / informer les partenaires sur la connaissance des Gens du Voyage

Alimenter les commissions associatives par les besoins identifiés par l'EVS ou ses familles

AGIR POUR LA RECONNAISSANCE DIGNE DES GENS DU VOYAGE

PROMOUVOIR L'ACTION DE L'EVS SUR LES TERRITOIRES

Assurer une fonction de veille

Rendre visible
l'action de l'EVS

Développer
l'intervention de
l'EVS sur les
nouveaux
territoires

Préfigurer un
agrément CS

Aller vers
Etre médiateur
Evaluer les situations
sociales
Remonter le
problématiques
sociales

Accueillir, écouter,
échanger

Prendre en compte les
nouveaux enjeux
sociétaux
(vieillesse, santé,
environnementale)

Participer aux journées
des associations
Communiquer via les
réseaux sociaux
Créer des événements
sur les territoires

Identifier les besoins
Proposer des projets

Créer un comité de
pilotage avec les
partenaires
institutionnels

5. EVALUATION

Nous avons fait le choix de mesurer les impacts de notre projet social au lieu d'évaluer chaque orientation au travers ses objectifs opérationnels.

Les impacts qui nous semblent importants à mesurer sont :

- *Les actions de l'EVS I sur ses territoires d'intervention*. A travers cela nous porterons une attention particulière sur la prise en compte des Gens du Voyage. Les axes à évaluer sont :
 - Le partenariat ;
 - La prise en compte des Gens du Voyage comme habitant du territoire ;
 - L'accueil sur le territoire : comment les Gens du Voyage sont accueillis et perçus sur le territoire, au travers des prismes aire d'accueil, stationnement illicite, habitat adapté, prise en compte par le droit commun.

- *La consolidation de l'action et la préfiguration d'un agrément Centre Social* : nous serons vigilants à consolider les partenariats institutionnels : par le maillage territorial des collectivités soutenant l'action de l'EVS I et par la promotion des actions auprès des intercommunalités où les besoins sont identifiés.

- *La gouvernance* au travers :
 - L'implication des Gens du Voyage dans :
 - ✓ Les commissions créées en interne : habitat, culture, égalité des chances, solidarité
 - ✓ Les comités d'usagers ;
 - ✓ Leur place dans les réunions, instances (locales, régionales ou nationales) ;
 - ✓ La nature de leur prise d'adhésion.

- Les outils de communications internes et externes qui sont mis en place ;
- Les temps de travail, d'échanges mis en place entre les salariés, les membres du CA, les bénévoles et les Gens du Voyage.

Les moyens que nous mettons en place afin de mesurer les impacts :

- Une journée de travail tous les ans en janvier en présence des salariés, des membres du CA, des bénévoles et des Gens du Voyage ;
- Un bilan annuel avec les représentants des collectivités et institutions partenaires ;
- Une réunion annuelle « conférence des partenaires » en présence de tous les partenaires institutionnels

La méthode mise en place avec les salariés, membres du CA, bénévoles et usagers sera basé sur :

- 1 temps d'évaluation des actions à partir de l'arbre à objectif initial sous une forme dynamique et participative ;
- 1 temps de travail sur les priorités : ce temps sera travaillé à partir d'un tableau d'aide à la priorisation des actions avec comme consigne « prioriser les actions à mettre en œuvre sur notre territoire »

Un bilan écrit sera par la suite envoyé aux techniciens référents de la CAF 86.

6. FICHES ACTIONS

FICHE ACTION

MEDIATION – ALLER VERS – EVALUATION DES SITUATIONS SOCIALES

Orientation

AGIR POUR LA RECONNAISSANCE DIGNE DES GENS DU VOYAGE

Objectif général

PROMOUVOIR L'ACTION DE L'EVSU SUR LES TERRITOIRES

Objectifs opérationnels

- Assurer une présence active de proximité
- Promouvoir la citoyenneté et l'autonomie des personnes,
- Favoriser ou renforcer l'accès aux droits et aux services,
- Prévenir et gérer les situations conflictuelles, les tensions et les incivilités
- Lever les incompréhensions entre personnes et institutions

Partenaires opérationnels

Les collectivités
Acteurs locaux
Etablissements scolaires
Travailleurs sociaux

Partenaires financiers

Collectivités
DDCS
CAF
FIPD

Contexte

L'Espace de Vie Social assure une fonction de lien social hors les murs. L'agent de développement est sur une posture d'aller à la rencontre et est mandatée par nos partenaires pour mieux identifier la population voyageuse présente sur les territoires, évaluer leurs besoins et élaborer un plan d'accompagnement pour que le séjour ou leur résidence puisse favoriser une inclusion sociale positive.

La médiation offre une fonction de veille qui permet d'abonder les diagnostics de territoire. Il est attendu que la médiation offre également des orientations possibles vers les acteurs de droits communs.

Déroulement de l'action

La Médiation sociale repose sur 2 principes directeurs : la démarche d'**aller vers** les publics et de de **faire avec** les personnes (et non à leur place). Il s'agit d'une **démarche volontaire** (on ne peut imposer une médiation) qui vise à amener les parties à trouver une solution concertée et durable aux situations rencontrées. Qu'il s'agisse d'une situation de non recours aux droits, d'un conflit avec un voisin, d'une incompréhension entre une famille et un établissement scolaire, l'action de médiation offre un espace de dialogue favorisant l'émergence de solution partagée.

Assurer une présence active de proximité

Afin d'aller au-devant des besoins ou des attentes exprimées ou non, ou non entendues par les institutions, l'agent de développement accueille les habitants et en particulier les populations fragilisées ou isolées, va à leur rencontre, se fait connaître et reconnaître par eux. Son activité se fonde sur une veille active sociale et

technique, et sur un diagnostic en continu du territoire de son intervention. Son action se déroule sur les différents lieux de vie permanents ou temporaires des familles. Il s'agit d'aller à la rencontre du public, identifier les motifs de leur présence, faire connaître les actions mises en œuvre sur le territoire.

Participer à une veille sociale et technique territoriale

Du fait de sa présence et de son engagement relationnel quotidien, l'EVS I, par l'intermédiaire de l'agent de développement, s'imprègne des changements et transformations dans le territoire d'intervention. Il en tire des éléments d'analyse qui contribuent à l'expertise sociale du territoire menée avec les acteurs du territoire.

Prévenir et gérer les situations conflictuelles

Il s'agit, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes elles-mêmes (individu ou groupe) ou entre les personnes et les institutions, de travailler sur les points de tension et/ou d'incompréhension qui pourraient évoluer vers des situations conflictuelles lorsque les parties estiment être victimes ou témoins d'une situation préjudiciable. Nous rencontrons le plus souvent ces situations sur les aires d'accueil, les stationnements illicites, les terrains familiaux locatifs, et au sein des établissements scolaires.

Lever les incompréhensions entre les Gens du Voyage et les institutions

Il s'agit d'établir les passerelles nécessaires pour aider, individuellement ou collectivement, les personnes à mieux comprendre et s'approprier leur environnement. Il travaille aussi à porter à la connaissance des institutions la spécificité des Gens du Voyage ou plus particulièrement la situation individuelle de la famille. Cette action s'appuie sur les acteurs présents sur le territoire.

Faciliter la concertation entre les Gens du Voyage et les institutions

L'objectif est de chercher à créer les conditions du dialogue entre les habitants et les institutions, favoriser l'expression de chacun, faciliter les échanges et les débats, faire remonter ou descendre les attentes, les contraintes et les propositions d'amélioration concernant la vie quotidienne et le cadre de vie. Par exemple, il participe à des réunions ou organise des comités d'usagers pour faire dialoguer habitants et institutions.

Informier, sensibiliser et/ou former

L'ADAPGV est reconnue pour son expertise et sa connaissance du public accompagné. L'action de médiation sociale favorise le développement d'actions de sensibilisations individuelles ou collectives de formation et de diffusion d'informations, destinées à l'ensemble des parties prenantes (par exemple : habitants, partenaires, institutions...), contribuant à l'évolution des comportements et des pratiques.

Moyens à mettre en œuvre (humain et matériel)

- **Humain**

Directrice 0.2

Agent de développement 0.5 ETP

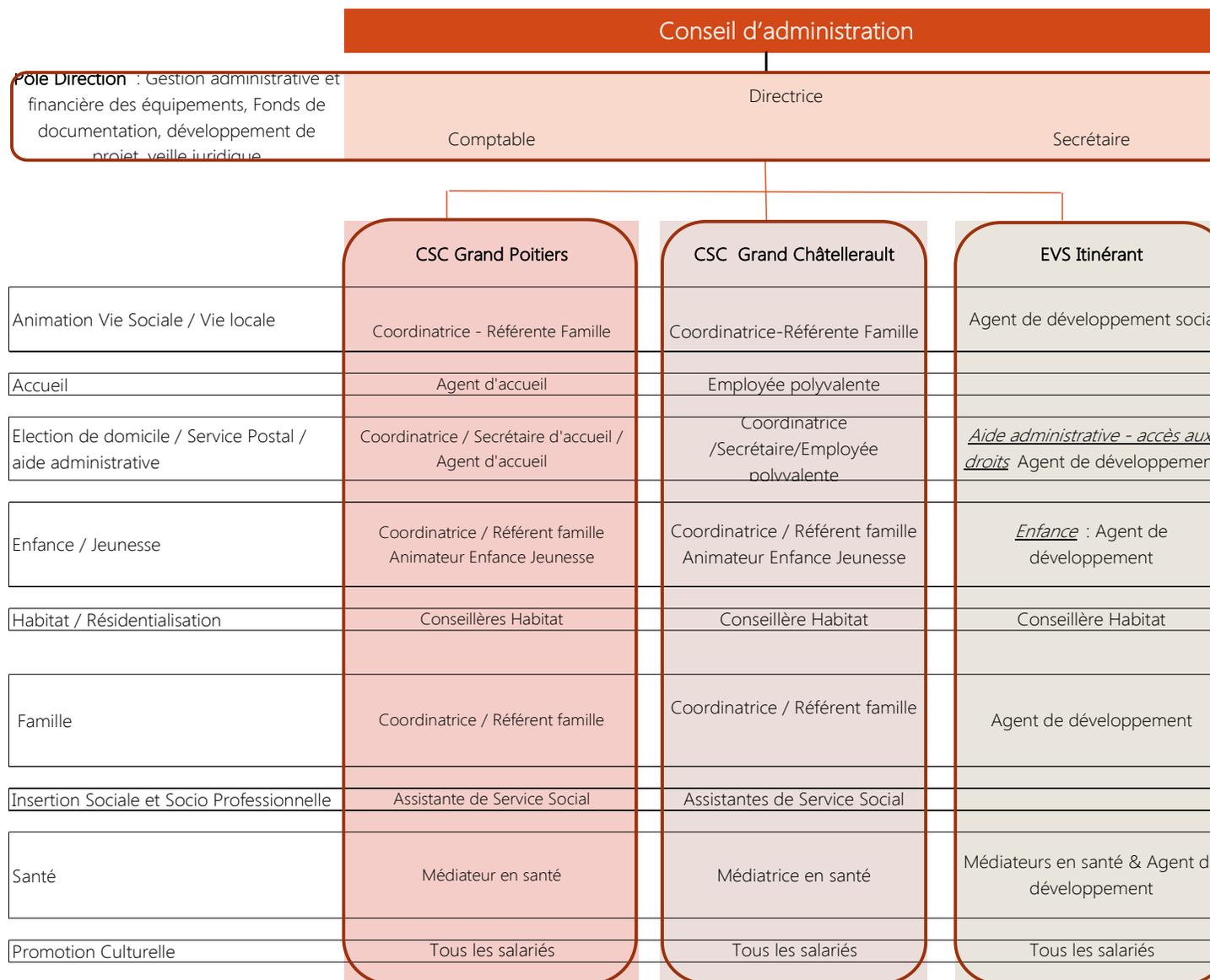
Conseillère habitat 0.2 ETP

- **Matériel**

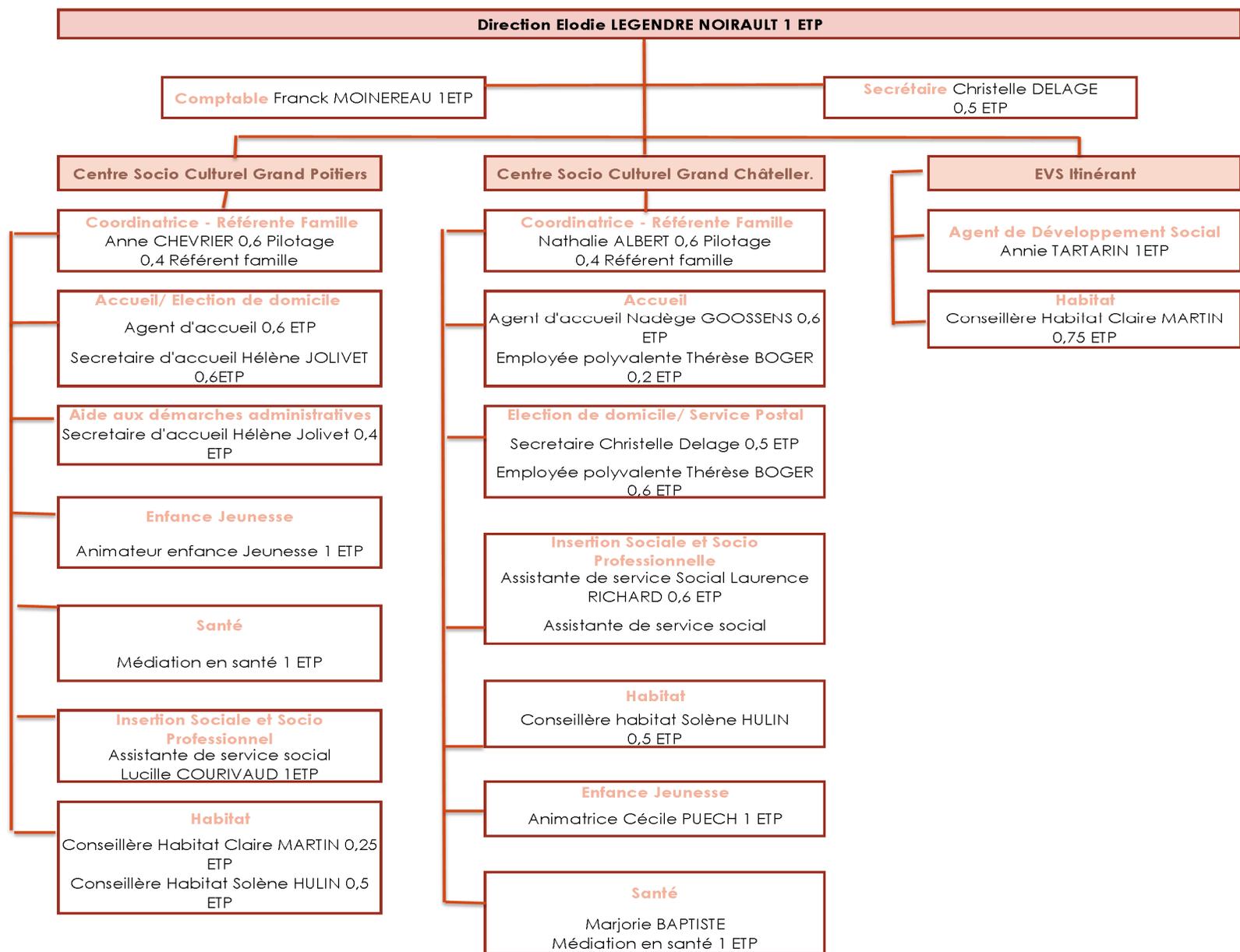
Véhicule / Lieu d'accueil mis à disposition sur les territoires / Téléphone et ordinateur portable

7. MISE EN ŒUVRE

7.1 Organigramme structurel



7.2. Organigramme hiérarchique



7.3. Organisation structurelle et présence sur les territoires

Locaux administratifs : pôle Direction, fonction ressources (accueil, comptable)

Permanence assurée : sur les lieux de vie, Maison des associations de Vouillé, Mairie de Civray

Intervention / activités : Lieux de vie (aires d'accueil, terrain familial, domicile), Cicérone à Civray, Maison des associations Vouillé

7.4. Budgets prévisionnels 2019 à 2022

BUDGET PREVISIONNEL 2019		GLOBAL	CSC Grand Poitiers	CSC CAPC	Département et Habitat	EVSI
60	ACHATS	26 200	13 000	9 500	1 750	1 950
606100	Electricité	6 000	3200	2500	200	100
606110	Eau	1 000	500	400	0	100
606130	Carburant	9 000	4250	3000	1000	750
606200	Produits d'entretien	500	200	150	100	50
606300	Fournitures entretien et petits équipements	2 500	1200	900	200	200
606400	Fournitures administratives	3 000	1600	1000	200	200
606810	Achats alimentaire	4 000	2000	1500	0	500
606820	Produits pharmacie	200	50	50	50	50
61	SERVICES EXTERIEURS	146 000	49 020	38 990	49 250	8 740
613200	Location immobilières	72 000	18000	12000	40000	2 000
613200	Locations mobilières	6 000	2250	2250	700	800
613520	Locations véhicules	6 000	0	2800	3200	0
615000	Entretien et réparation	1 000	400	400	100	100
615200	Entretien sur biens immobiliers	2 500	800	150	1550	0
615500	Entretien et réparation des véhicules	3 000	1500	800	100	600
615510	Aménagement des locaux	2 000	1000	800	200	0
615510	Maintenance	9 000	3500	3500	1000	1 000
615630	Maintenance informatique	11 000	4500	4500	1000	1 000
616000	Primes d'assurance MAIF	10 000	4000	4000	1000	1 000
618100	Documentation générale	1 000	400	400	100	100
618300	Documentation technique	1 500	670	390	300	140
618510	Animations extérieures	21 000	12000	7000	0	2 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	75 200	34 855	29 495	6 025	4 825
621400	Personnel détaché prêté	7 000	3000	3000	500	500
622600	Honoraires	9 800	4900	4900	0	0
623000	Publicité	200	100	100	0	0
623400	Cadeaux	300	180	120	0	0
624800	Transport sur activités animation	3 000	2000	800	0	200
625100	Déplacement des bénévoles	1 200	500	400	200	100
625110	Déplacement du personnel	3 500	800	500	1000	1 200
625200	Déplacement	2 700	1000	1000	500	200
625210	Déplacement personnel formation	2 000	550	550	350	550
625600	Missions	3 000	1000	850	1000	150
625700	Réceptions	500	250	150	50	50
625710	Frais groupe travail	2 500	900	600	400	600
626100	Frais postaux	2 500	1200	800	300	200
626200	Frais téléphone	10 000	4000	4500	1000	500
627000	Services bancaires	700	400	150	150	0
626100	Cotisations	17 000	9000	8000	0	0
628500	Frais conseil	300	75	75	75	75
628600	Frais formations professionnelle	9 000	5000	3000	500	500
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	34 000	14 000	15 000	3 000	2 000
631000	Taxes sur les salaires et form. Prof.	34 000	14000	15000	3000	2 000
635000	Autres impôts et taxes	0	0	0		0
64	CHARGES DE PERSONNEL	729 100	270 840	296 619	98 650	62 991
641000	Salaires Bruts	508 635	190740	207555	70500	39 840
645000	charges sociales employeur	220 465	80100	89064	28150	23 151
68	DOTATIONS	25 000	8 000	15 000	1 000	1 000
681100	Dotations sur amortissements	15 000	7000	6000	1000	1 000
686000	Fonds dédiés	10 000	1000	9000	0	0
	TOTAL DES CHARGES	1 035 500	389 715	404 604	159 675	81 506

BUDGET PREVISIONNEL 2019		GLOBAL	CSC Grand Poitiers	CSC CAPC	Département et Habitat	EVSI
70	REMUNERATIONS DES SERVICES	288 450	111 950	113 950	40 000	22 550
706230	prestation animation globale CAF	134 000	67000	67000		0
706231	Animation collective Famille CAF	44 000	22000	22000		0
706232	CAF animation locale	22 000				22 000
706233	CAF 86 CLAS	9 900	4950	4950		0
706234	CAF prestation jeunesse	20 000	10000	10000		
708030	Domiciliation postales	14 000	5000	9000	0	0
708500	Autres participations	4 550	3000	1000	0	550
708800	Produits d'activités annexes	40 000			40000	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	731 550	276 740	287 860	108 750	58 200
741120	Subvention ASLL AML	20 000			20000	
741250	Fonjep ACSE	10 950	3650	3650	3650	
741300	FIPD	6 500				6 500
741350	FNASAT	5 000			5000	
741370	ARS	65 000	30 000	30000	5000	0
741460	Conseil Régional santé	10 000	5000	5000		
741520	Subventions diverses	6 150	3250	2900		0
743110	Conseil Départemental RSA	115 000	40000	75000		0
743120	C. Dptal Conférence des financeurs	20 000	10000	10000		
743200	DDCS	54 300			40300	14 000
744010	Subvention Grand Poitiers	159 000	159000			
744020	Communauté de communes	24 000			10000	14 000
744025	Politique de la Ville	19 000	6000	13000		0
744030	Subvention Grand Châtelleraut	150 000		130000	20000	0
745210	CAF numérique	32 000	12000	12000	0	8 000
745310	Autres prestations CAF	19 650	7840	6310	4800	700
745320	Ingénierie Sociale CAF	15 000				15 000
78	Reprise sur amort. Et provion	9 000	0	9 000	0	0
786000	Reprise sur Fonds dédiés	9 000	0	9000	0	0
79	TRANSFERT DE CHARGES	6 500	1 500	1 500	2 000	1 500
791020	Remboursements	6 500	1500	1500	2000	1 500
TOTAL DES PRODUITS		1 035 500	390 190	412 310	150 750	82 250

BUDGET PREVISIONNEL 2020		GLOBAL	CSC Grand Poitiers	CSC CAPC	Habitat	EVS I
60	ACHATS	26 900	13 650	9 650	1 750	1 850
606100	Electricité	6 500	3500	2500	200	300
606110	Eau	1 000	500	400	0	100
606130	Carburant	8 500	4350	3000	1000	150
606200	Produits d'entretien	500	200	150	100	50
606300	Fournitures entretien et petits équipements	2 500	1200	900	200	200
606400	Fournitures administratives	3 200	1600	1000	200	400
606810	Achats alimentaire	4 500	2250	1650	0	600
606820	Produits pharmacie	200	50	50	50	50
61	SERVICES EXTERIEURS	158 500	49 020	39 390	61 350	8 740
613200	Location immobilières	84 000	18000	12000	52000	2 000
613200	Locations mobilières	6 000	2250	2250	700	800
613520	Locations véhicules	6 500	0	3200	3300	0
615000	Entretien et réparation	1 000	400	400	100	100
615200	Entretien sur biens immobiliers	2 500	800	150	1550	0
615500	Entretien et réparation des véhicules	3 000	1500	800	100	600
615510	Aménagement des locaux	2 000	1000	800	200	0
615510	Maintenance	9 000	3500	3500	1000	1 000
615630	Maintenance informatique	11 000	4500	4500	1000	1 000
616000	Primes d'assurance MAIF	10 000	4000	4000	1000	1 000
618100	Documentation générale	1 000	400	400	100	100
618300	Documentation technique	1 500	670	390	300	140
618510	Animations extérieures	21 000	12000	7000	0	2 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	74 000	34 955	28 995	6 025	4 025
621400	Personnel détaché prêté	7 200	3000	3000	500	700
622600	Honoraires	9 800	4900	4900	0	0
623000	Publicité	200	100	100	0	0
623400	Cadeaux	300	180	120	0	0
624800	Transport sur activités animation	3 000	2000	800	0	200
625100	Déplacement des bénévoles	1 200	500	400	200	100
625110	Déplacement du personnel	2 500	800	500	1000	200
625200	Déplacement	2 700	1000	1000	500	200
625210	Déplacement personnel formation	2 000	550	550	350	550
625600	Missions	3 000	1000	850	1000	150
625700	Réceptions	500	250	150	50	50
625710	Frais groupe travail	2 500	900	600	400	600
626100	Frais postaux	2 500	1200	800	300	200
626200	Frais téléphone	10 000	4000	4500	1000	500
627000	Services bancaires	700	400	150	150	0
626100	Cotisations	17 000	9000	8000	0	0
628500	Frais conseil	300	75	75	75	75
628600	Frais formations professionnelle	8 600	5100	2500	500	500
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	33 000	14 100	15 100	3 000	800
631000	Taxes sur les salaires et form. Prof.	33 000	14100	15100	3000	800
635000	Autres impôts et taxes	0	0	0		0
64	CHARGES DE PERSONNEL	726 250	270 840	296 619	98 650	60 141
641000	Salaires Bruts	505 864	190740	207555	70500	37 069
645000	charges sociales employeur	220 386	80100	89064	28150	23 072
68	DOTATIONS	25 000	8 000	15 000	1 000	1 000
681100	Dotations sur amortissements	15 000	7000	6000	1000	1 000
686000	Fonds dédiés	10 000	1000	9000	0	0
	TOTAL DES CHARGES	1 043 650	390 565	404 754	171 775	76 556

BUDGET PREVISIONNEL 2020		GLOBAL	CSC Grand Poitiers	CSC CAPC	Département et Habitat	EVSI
70	REMUNERATIONS DES SERVICES	305 000	114 000	116 000	52 000	23 000
706230	prestation animation globale CAF	136 000	68000	68000		0
706231	Animation collective Famille CAF	45 000	22500	22500		0
706232	CAF animation locale	22 500				22 500
706233	CAF 86 CLAS	10 000	5000	5000		0
706234	CAF prestation jeunesse	20 000	10000	10000		
708030	Domiciliation postales	15 000	5500	9500	0	0
708500	Autres participations	4 500	3000	1000	0	500
708800	Produits d'activités annexes	52 000			52000	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	723 150	278 540	288 660	112 750	63 200
741120	Subvention ASLL AML	20 000			20000	
741250	Fonjep	10 950	3650	3650	3650	
741300	FIPD	6 500				6 500
741350	FNASAT	5 000			5000	
741370	ARS	65 600	30 300	30300	5000	0
741460	Conseil Régional santé	10 000	5000	5000		
741520	Subventions diverses	6 150	3250	2900		0
743110	Conseil Départemental RSA	116 000	40500	75500		0
743120	C. Dptal Conférence des financeurs	20 000	10000	10000		
743200	DDCS	58 300			44300	14 000
744010	Subvention Grand Poitiers	160 000	160000			
744020	Communauté de communes	24 000			10000	14 000
744025	Politique de la Ville	19 000	6000	13000		0
744030	Subvention Grand Châtelleraut	150 000		130000	20000	20 000
745210	CAF numérique	32 000	12000	12000	0	8 000
745310	Autres prestations CAF	19 650	7840	6310	4800	700
78	Reprise sur amort. Et provion	9 000	0	9 000	0	0
786000	Reprise sur Fonds dédiés	9 000	0	9000	0	0
79	TRANSFERT DE CHARGES	6 500	1 500	1 500	2 000	1 500
791020	Remboursements	6 500	1500	1500	2000	1 500
TOTAL DES PRODUITS		1 043 650	394 040	415 160	166 750	87 700

BUDGET PREVISIONNEL 2021		GLOBAL	CSC Grand Poitiers	CSC CAPC	Habitat	EVS I
60	ACHATS	28 100	14 200	9 650	1 750	2 500
606100	Electricité	6 600	3600	2500	200	300
606110	Eau	1 100	550	400	0	150
606130	Carburant	8 600	4350	3000	1000	250
606200	Produits d'entretien	500	200	150	100	50
606300	Fournitures entretien et petits équipements	2 800	1400	900	200	300
606400	Fournitures administratives	3 700	1800	1000	200	700
606810	Achats alimentaire	4 600	2250	1650	0	700
606820	Produits pharmacie	200	50	50	50	50
61	SERVICES EXTERIEURS	160 500	49 520	40 090	61 850	9 040
613200	Location immobilières	85 500	18500	12500	52500	2 000
613200	Locations mobilières	6 000	2250	2250	700	800
613520	Locations véhicules	6 500	0	3200	3300	0
615000	Entretien et réparation	1 000	400	400	100	100
615200	Entretien sur biens immobiliers	2 500	800	150	1550	0
615500	Entretien et réparation des véhicules	3 500	1500	1000	100	900
615510	Aménagement des locaux	2 000	1000	800	200	0
615510	Maintenance	9 000	3500	3500	1000	1 000
615630	Maintenance informatique	11 000	4500	4500	1000	1 000
616000	Primes d'assurance MAIF	10 000	4000	4000	1000	1 000
618100	Documentation générale	1 000	400	400	100	100
618300	Documentation technique	1 500	670	390	300	140
618510	Animations extérieures	21 000	12000	7000	0	2 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	74 600	35 155	28 995	6 025	4 425
621400	Personnel détaché prêté	7 300	3000	3000	500	800
622600	Honoraires	9 800	4900	4900	0	0
623000	Publicité	200	100	100	0	0
623400	Cadeaux	300	180	120	0	0
624800	Transport sur activités animation	3 000	2000	800	0	200
625100	Déplacement des bénévoles	1 200	500	400	200	100
625110	Déplacement du personnel	2 500	800	500	1000	200
625200	Déplacement	2 700	1000	1000	500	200
625210	Déplacement personnel formation	2 500	750	550	350	850
625600	Missions	3 000	1000	850	1000	150
625700	Réceptions	500	250	150	50	50
625710	Frais groupe travail	2 500	900	600	400	600
626100	Frais postaux	2 500	1200	800	300	200
626200	Frais téléphone	10 000	4000	4500	1000	500
627000	Services bancaires	700	400	150	150	0
626100	Cotisations	17 000	9000	8000	0	0
628500	Frais conseil	300	75	75	75	75
628600	Frais formations professionnelle	8 600	5100	2500	500	500
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	35 000	14 300	15 500	3 100	2 100
631000	Taxes sur les salaires et form. Prof.	35 000	14300	15500	3100	2 100
635000	Autres impôts et taxes	0	0	0	0	0
64	CHARGES DE PERSONNEL	767 800	281 780	308 596	100 623	76 801
641000	Salaires Bruts	536 571	198446	215934	71910	50 281
645000	charges sociales employeur	231 229	83334	92662	28713	26 520
68	DOTATIONS	25 000	8 000	15 000	1 000	1 000
681100	Dotations sur amortissements	15 000	7000	6000	1000	1 000
686000	Fonds dédiés	10 000	1000	9000	0	0
	TOTAL DES CHARGES	1 091 000	402 955	417 831	174 348	95 866

BUDGET PREVISIONNEL 2021		GLOBAL	CSC Grand Poitiers	CSC CAPC	Département et Habitat	EVSI
70	REMUNERATIONS DES SERVICES	309 750	115 750	117 750	52 500	23 750
706230	prestation animation globale CAF	138 000	69000	69000		0
706231	Animation collective Famille CAF	46 000	23000	23000		0
706232	CAF animation locale	23 000				23 000
706233	CAF 86 CLAS	10 000	5000	5000		0
706234	CAF prestation jeunesse	20 000	10000	10000		
708030	Domiciliation postales	15 500	5750	9750	0	0
708500	Autres participations	4 750	3000	1000	0	750
708800	Produits d'activités annexes	52 500			52500	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	765 750	280 340	289 460	112 750	83 200
741120	Subvention ASLL AML	20 000			20000	
741250	Fonjep	10 950	3650	3650	3650	
741300	FIPD	6 500				6 500
741350	FNASAT	5 000			5000	
741370	ARS	66 200	30 600	30600	5000	0
741460	Conseil Régional santé	10 000	5000	5000		0
741520	Subventions diverses	6 150	3250	2900		0
743110	Conseil Départemental RSA	117 000	41000	76000		0
743120	C. Dptal Conférence des financeurs	20 000	10000	10000		
743200	DDCS	58 300			44300	14 000
744010	Subvention Grand Poitiers	161 000	161000			
744020	Communauté de communes HP et Civray	34 000			10000	24 000
744021	Jaunay Marigny	20 000				20 000
744022	Vienne Gartempe et Creuse	10 000				10 000
744025	Politique de la Ville	19 000	6000	13000		0
744030	Subvention Grand Châtelleraut	150 000		130000	20000	
745210	CAF numérique	32 000	12000	12000	0	8 000
745310	Autres prestations CAF	19 650	7840	6310	4800	700
78	Reprise sur amort. Et provion	9 000	0	9 000	0	0
786000	Reprise sur Fonds dédiés	9 000	0	9000	0	0
79	TRANSFERT DE CHARGES	6 500	1 500	1 500	2 000	1 500
791020	Remboursements	6 500	1500	1500	2000	1 500
TOTAL DES PRODUITS		1 091 000	397 590	417 710	167 250	108 450

BUDGET PREVISIONNEL 2022		GLOBAL	CSC Grand Poitiers	CSC CAPC	Habitat	EVSI
60	ACHATS	28 600	14 350	9 700	1 750	2 800
606100	Electricité	6 700	3650	2550	200	300
606110	Eau	1 100	550	400	0	150
606130	Carburant	8 800	4350	3000	1000	450
606200	Produits d'entretien	500	200	150	100	50
606300	Fournitures entretien et petits équipements	2 800	1400	900	200	300
606400	Fournitures administratives	3 800	1800	1000	200	800
606810	Achats alimentaire	4 700	2350	1650	0	700
606820	Produits pharmacie	200	50	50	50	50
61	SERVICES EXTERIEURS	160 500	49 620	40 190	61 350	9 340
613200	Location immobilières	86 000	18600	12600	52500	2 300
613200	Locations mobilières	6 000	2250	2250	700	800
613520	Locations véhicules	6 500	0	3200	3300	0
615000	Entretien et réparation	1 000	400	400	100	100
615200	Entretien sur biens immobiliers	2 000	800	150	1050	0
615500	Entretien et réparation des véhicules	3 500	1500	1000	100	900
615510	Aménagement des locaux	2 000	1000	800	200	0
615510	Maintenance	9 000	3500	3500	1000	1 000
615630	Maintenance informatique	11 000	4500	4500	1000	1 000
616000	Primes d'assurance MAIF	10 000	4000	4000	1000	1 000
618100	Documentation générale	1 000	400	400	100	100
618300	Documentation technique	1 500	670	390	300	140
618510	Animations extérieures	21 000	12000	7000	0	2 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	74 000	34 555	28 995	6 025	4 425
621400	Personnel détaché prêté	7 300	3000	3000	500	800
622600	Honoraires	9 800	4900	4900	0	0
623000	Publicité	200	100	100	0	0
623400	Cadeaux	300	180	120	0	0
624800	Transport sur activités animation	3 000	2000	800	0	200
625100	Déplacement des bénévoles	1 200	500	400	200	100
625110	Déplacement du personnel	2 500	800	500	1000	200
625200	Déplacement	2 700	1000	1000	500	200
625210	Déplacement personnel formation	2 500	750	550	350	850
625600	Missions	3 000	1000	850	1000	150
625700	Réceptions	500	250	150	50	50
625710	Frais groupe travail	2 500	900	600	400	600
626100	Frais postaux	2 500	1200	800	300	200
626200	Frais téléphone	10 000	4000	4500	1000	500
627000	Services bancaires	700	400	150	150	0
626100	Cotisations	17 000	9000	8000	0	0
628500	Frais conseil	300	75	75	75	75
628600	Frais formations professionnelle	8 000	4500	2500	500	500
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	36 000	14 600	15 600	3 200	2 600
631000	Taxes sur les salaires et form. Prof.	36 000	14600	15600	3200	2 600
635000	Autres impôts et taxes	0	0	0	0	0
64	CHARGES DE PERSONNEL	778 900	286 007	313 225	102 132	77 536
641000	Salaires Bruts	544 203	201423	219173,01	72989	50 618
645000	charges sociales employeur	234 697	84584	94052	29144	26 918
68	DOTATIONS	25 000	8 000	15 000	1 000	1 000
681100	Dotations sur amortissements	15 000	7000	6000	1000	1 000
686000	Fonds dédiés	10 000	1000	9000	0	0
	TOTAL DES CHARGES	1 103 000	407 132	422 710	175 457	97 701

BUDGET PREVISIONNEL 2022		GLOBAL	CSC Grand Poitiers	CSC CAPC	Département et Habitat	EVSI
70	REMUNERATIONS DES SERVICES	313 450	117 100	119 100	53 000	24 250
706230	prestation animation globale CAF	139 000	69500	69500		0
706231	Animation collective Famille CAF	47 000	23500	23500		0
706232	CAF animation locale	23 500				23 500
706233	CAF 86 CLAS	10 200	5100	5100		0
706234	CAF prestation jeunesse	20 000	10000	10000		
708030	Domiciliation postales	16 000	6000	10000	0	0
708500	Autres participations	4 750	3000	1000	0	750
708800	Produits d'activités annexes	53 000			53000	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	773 750	284 840	292 960	112 750	83 200
741120	Subvention ASLL AML	20 000			20000	
741250	Fonjep	10 950	3650	3650	3650	
741300	FIPD	6 500				6 500
741350	FNASAT	5 000			5000	
741370	ARS	66 200	30 600	30600	5000	0
741460	Conseil Régional santé	10 000	5000	5000		0
741520	Subventions diverses	6 150	3250	2900		0
743110	Conseil Départemental RSA	118 000	41500	76500		0
743120	C. Dptal Conférence des financeurs	20 000	10000	10000		
743200	DDCS	58 300			44300	14 000
744010	Subvention Grand Poitiers	162 000	162000			
744020	Communauté de communes HP et Civray	34 000			10000	24 000
744021	Jaunay Marigny	20 000				20 000
744022	Vienne Gartempe et Creuse	10 000				10 000
744025	Politique de la Ville	25 000	9000	16000		0
744030	Subvention Grand Châtelleraut	150 000		130000	20000	
745210	CAF numérique	32 000	12000	12000	0	8 000
745310	Autres prestations CAF	19 650	7840	6310	4800	700
78	Reprise sur amort. Et provion	9 000	0	9 000	0	0
786000	Reprise sur Fonds dédiés	9 000	0	9000	0	0
79	TRANSFERT DE CHARGES	6 800	1 800	1 800	1 700	1 500
791020	Remboursements	6 800	1800	1800	1700	1 500
TOTAL DES PRODUITS		1 103 000	403 740	422 860	167 450	108 950

8. ANNEXES

8.1. Questionnaire d'enquête

Guide entretien Voyageurs Contrat de Projet social EVSI 2018-2022

Date :

Nom prénom :

Age :

Mode de vie (on entend maison / logement adapté / terrain / AA / illicites...) :

Domiciliation :

Questions généralistes

1. Quelles activités de l'EVSI connaissez-vous ? Qu'est-ce que l'on fait = quelles activités on fait. Différence entre service et activités ?
2. Est-ce qu'il y a une permanence tenue par Annie dans votre ville ?
 Oui Non
3. Si oui, que pensez-vous du lieu de la permanence et des horaires?
4. Qu'est-ce qu'on vous apporte ?
5. Faites-vous des démarches en autonomie ? Si oui, vers quels services ?
 - CAF
 - CPAM
 - Impôts
 - Autre, précisez
6. Si l'ADAPGV n'existait pas, comment vous organiseriez vous ?
7. Qu'est-ce que vous aimeriez faire avec l'ADAPGV qui n'est pas proposé aujourd'hui ?
8. Aimeriez-vous participer davantage à la vie de l'association ? si oui pour faire quoi ?
9. Que pensez-vous de notre nom ADAPGV ?

Questions thématiques

Le voyage

10. Pour vous, c'est quoi être voyageur ?
11. Voyagez-vous encore ? où ? Quand ?
12. Trouvez-vous qu'il y a eu des choses qui ont évoluées ?

13. Que pensez-vous de vos conditions de vie ?

14. Que souhaiteriez-vous en terme d'habitat ? *Au sens large (AA / logement adapté / terrains....)*

15. Quelle est l'importance de la famille pour vous aujourd'hui ?

Les Gadgés

16. Quelles relations aviez-vous avec les gadgés (voisins, habitants, ...) ?

17. Vivez-vous des situations où vous vous sentez discriminés ? Vous sentez-vous intégrés ?

18. Vous sentez-vous habitant d'une commune, d'un pays ? (vote, participation à la vie de la commune, ...)

SCOLARITE

19. Que pensez-vous de l'école ?

20. Est-ce important pour vous ? Pourquoi ?

21. Est-ce votre – vos enfant(s) sont scolarisé(s) ?

Ecole publique ou Cned => Pourquoi ?

SANTE

22. Vous sentez-vous en bonne santé ?

23. Allez-vous souvent chez le médecin ou à l'hôpital ?

24. Etes-vous vaccinés ? et vos enfants ?

DEMATERIALISATION

25. Faites-vous des démarches par internet ?

Administratives

Achat en ligne

Le bon coin

Autres

Quoi ?

26. Cela vous paraît plus facile ou plus compliqué ?

27. Auriez-vous besoin d'aide pour faire vos démarches sur internet ?

CULTURE

28. L'ADAPGV organise de temps en temps des manifestations culturelles, des évènements. Avez-vous déjà participé à un événement ?

Oui

Non

A quoi ?

29. Aimeriez-vous organiser avec l'équipe un événement ? *Les laisser venir avant de les orienter vers des réponses comme un loto, un marché de voyageurs,*

Oui

Non

9.2. Outil d'évaluation (exemple)

Evaluation collective selon le tableau de guide d'évaluation

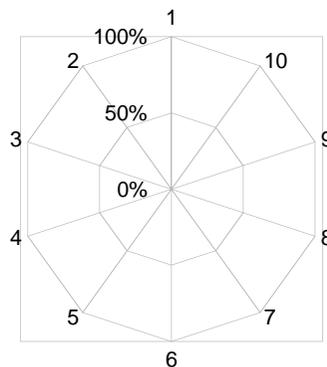
MODE DE NOTATION

- 1 Pas prioritaire
- 2 Peu prioritaire
- 3 Assez prioritaire
- 4 Essentiel

PAR GRANDS AXES

	IMPORTANT					URGENT					FACILE					MOYENNE			
	1	2	3	4	T	1	2	3	4	T	1	2	3	4	T	I	U	F	T
1 ACCUEILLIR	0					0					0								
2 DOMICILIER	0					0					0								
3 HABITER	0					0					0								
4 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUALISE	0					0					0								
5 FAMILLE	0					0					0								
6 SOLIDARITE	0					0					0								
7 SANTE	0					0					0								
8 CULTURE	0					0					0								
9 ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	0					0					0								
10 CITOYENNETE	0					0					0								

SCHEMA DES PRIORISATIONS DES AXES



PRIORITES / ACTIONS

- 1 ACCUEILLIR
- 11 Proposer des services à l'ADAPGV
- 12 Ecouter et orienter
- 13 Donner des informations

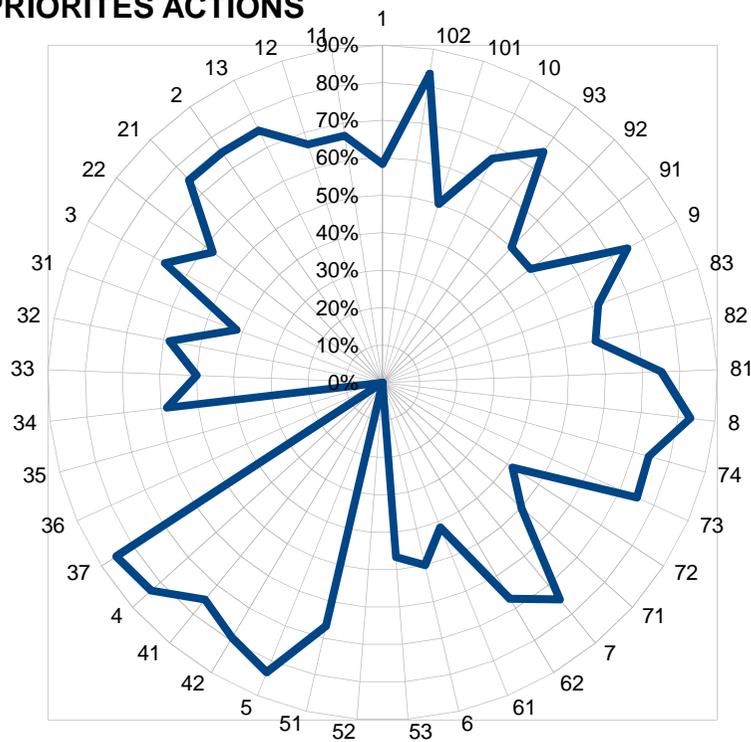
	IMPORTANT				
	1	2	3	4	T
10	0	2	0	8	90%
2		2			50%
4				4	100%
4				4	100%

	URGENT				
	1	2	3	4	T
3	3	0	0	0	25%
1	1				25%
1	1				25%
1	1				25%

	FACILE				
	1	2	3	4	T
10	0	0	6	4	85%
4				4	100%
3			3		75%
3			3		75%

MOYENNE			
I	U	F	T
90%	25%	85%	67%
50%	25%	100%	58%
100%	25%	75%	67%
100%	25%	75%	67%

SCHEMAS DES PRIORITES ACTIONS
exemple 1 à 13



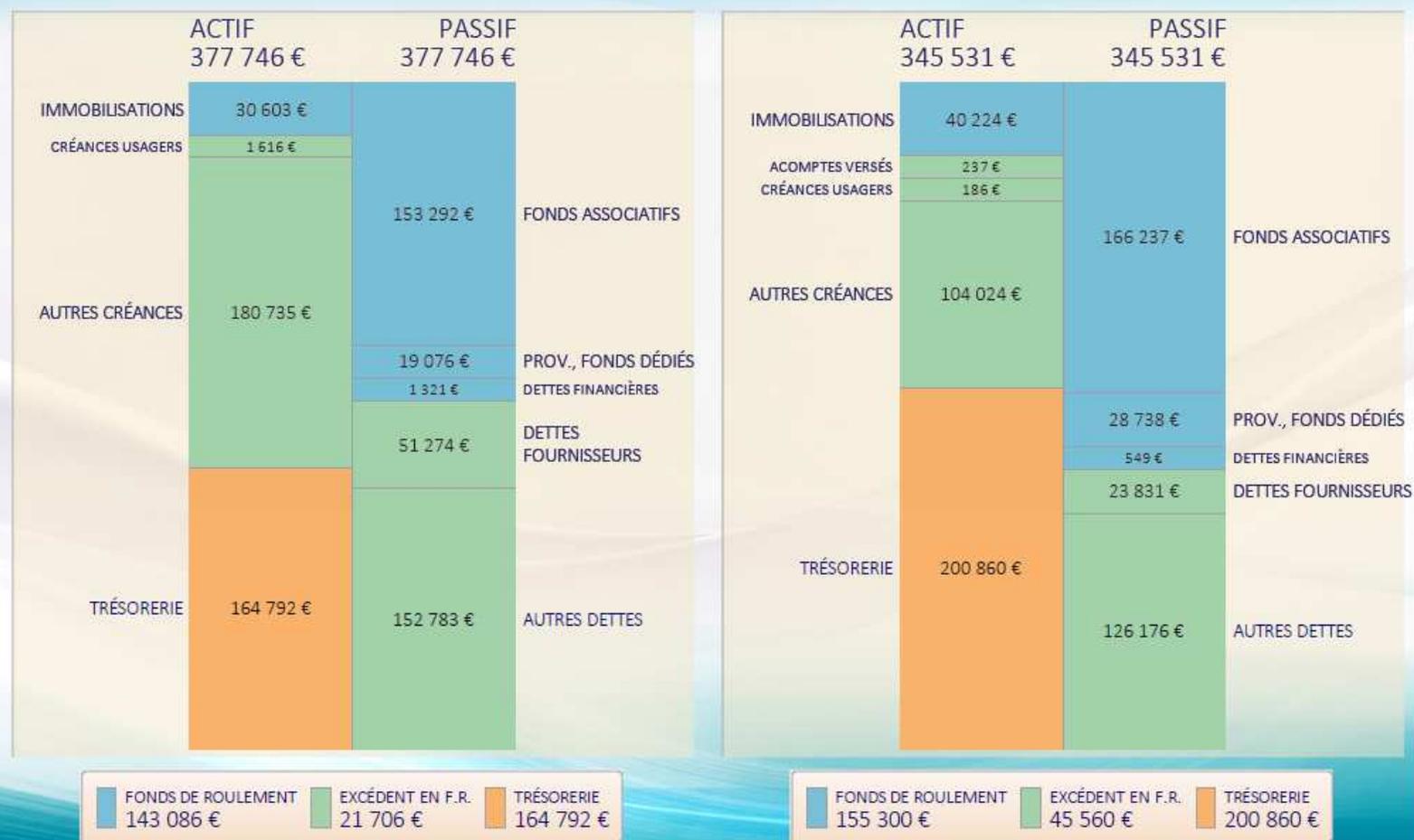
9.3. Bilan comptable 2017 et évolution structurelle

BUDGET REALISE 2017		GLOBAL	CSC Grand Poitiers	CSC CAPC	Département et Habitat	EVSI
60	ACHATS	89 809	76 514	7 376	2 762	3 157
606100	Electricité	53 882	50157,07	2772,06	422,08	530,86
606110	Eau	18 040	17761,47	216,94	61,41	
606130	Carburant	6 845	3381,87	1042,42	1 240,50	1 179,87
606200	Produits d'entretien	574	501,2	72,45		
606300	Fournitures entretien et petits équipements	3 798	2554,31	412,01	140,84	690,73
606400	Fournitures administratives	2 772	1216,35	763,66	319,43	472,43
606810	Achats alimentaire	3 899	941,43	2096,6	578,02	282,90
606820	Produits pharmacie					
61	SERVICES EXTERIEURS	147 646	52 636	29 543	58 521	6 946
613200	Location immobilières	76 808	14630,61	10695,79	50 307,69	1 174,00
613200	Locations mobilières	3 758	911,26	385,66	1 323,58	1 137,90
613520	Locations véhicules	5 653		2882,64	2770,68	
615000	Entretien et réparation	1 165	1093,87	61,11	0,00	10,00
615200	Entretien sur biens immobiliers	7 305	7305,32			
615500	Entretien et réparation des véhicules	1 936	1188,38	133,9	6,00	607,41
615510	Aménagement des locaux	2 337	2337,17			
615510	Maintenance	6 503	2729,52	1085,5	1 388,22	1 300,00
615630	Maintenance informatique	9 694	4020,75	4676,73	333,97	662,47
616000	Primes d'assurance MAIF	10 187	4895,94	2411,79	1 685,36	1 193,71
618100	Documentation générale	165			165,4	
618300	Documentation technique	1 303	334,5	428,1	539,9	
618510	Animations extérieures	20 831	13188,39	6781,96	0,00	860,80
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	75 775	41 578	21 117	10 165	2 914
621400	Personnel détaché prêté	20 604	14828,83	5692,08	83,42	
622600	Honoraires	8 734	4176,69	4557,49		
624800	Transport sur activités animation	1 780	1780			
625100	Déplacement des bénévoles	805	150		0,00	655,07
625110	Déplacement du personnel	1 459	396,69	94,46	968,05	
625200	Déplacement	893		280,54	612,5	
625210	Déplacement personnel formation					
625600	Missions	2 500	496,75	170	1 778,24	55,00
625700	Réceptions					
625710	Frais groupe travail	2 735	548,43	475,98	1 319,81	390,97
626100	Frais postaux	1 752	121,56	447,61	883,01	300,00
626200	Frais téléphone	11 672	6363,93	3029,76	1 245,47	1 032,99
627000	Services bancaires	523	12	52,92	457,77	
626100	Cotisations	15 028	7762,4	5626,72	1638,61	
628500	Frais conseil	213			213,22	
628600	Frais formations professionnelle	7 076	4940,46	689,89	965,39	480,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	50 794	33 942	11 122	4 427	1 303
631000	Taxes sur les salaires et form. Prof.	29 609	13363,07	10874,46	4 068,44	1 303,03
635000	Autres impot et taxes	21 185	20578,57	248	358,7	
64	CHARGES DE PERSONNEL	680 507	313 383	255 694	70 789	40 641
641000	Salaires Bruts	479 267	221230,06	179132,81	53 643	25 261
645000	charges sociales employeur	201 240	92153,23	76561,23	17 146	15 380
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	783	782,8			
66	CHARGES FINANCIERES	4		3,66		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	861	20,11	225,87	615,3	
68	DOTATIONS	26 316	6 892	16 361	2 063	1 000
681100	Dotations sur amortissements	15 316	6892,15	5360,56	2 063	1 000
686000	Fonds dédiés	11 000		11000		
	TOTAL DES CHARGES	1 072 495	525 747	341 443	149 343	55 961

BUDGET REALISE 2017		GLOBAL	CSC Grand Poitiers	CSC CAPC	Département et Habitat	EVSI
70	REMUNERATIONS DES SERVICES	125 842	66 933	9 024	49 638	248
706100	Participation des usagers	49 918	49918,23			
706101	Participation des usagers emplacement	1 325	1325,00			
706102	Participation des usagers électricité	6 020	6019,78			
706103	Participation des usagers eau	1 964	1963,98			
706300	Prestation de service	2 768		149,07	2619,04	
708030	Domiciliation postales	11 570	4100,00	7470,00		
708500	Autres participations	5 276	3606,20	1404,60	17,00	248,00
708800	Produits d'activités annexes	47 002			47001,55	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	881 503	447 079	287 826	82 126	55 728
741000	ASP CAE	31 595	15408,08	7443,59		8 743,13
741100	Prestation animation globale CAF	131 414	65707,00	65707		
741120	Subvention ASLL AML	19 710			19710,00	
741250	Fonjep	3 554			3553,50	
741460	Conseil Régional	3 000		3000		
741520	AGAA	96 661	96660,69			
741520	Subventions diverses	39 651	7000,00	11027,4	9124,00	12 500,00
743110	Conseil Départemental	104 330	38500,00	65830		
743200	DDCS	61 988			44938,00	17 050,00
744000	Ville de Poitiers	2 200	2200,00			
744010	Subvention Grand Poitiers	187 620	185120,00			2 500,00
744020	Communauté de communes					
744025	Politique de la Ville	15 000		15000		
744030	Subvention Grand Châtelleraut	86 650		86650		
745200	CAF 86	36 843	16471,60	13876,4	4800,00	1 695,20
745300	Prestation animation collective famille	39 304	19652,00	19652		
745310	Autres prestations CAF	0	360,00	-360		
745320	CAF animation locale	21 983			0,00	21 983,00
75	autres produits de gestion courante	856	6,00	291,05	559,02	
76	Produits financiers	337			336,77	
77	produits exceptionnels	1 034	101,03	376,97	556,36	
78	Reprise sur amort. Et provion	20 662	0,00	12 900	262	7 500
781500	risques et charges	262			262	
786000	Reprise sur Fonds dédiés	20 400		12900	0	7 500
79	TRANSFERT DE CHARGES	26 815	21501,82	2 489	2 816	8
791020	Remboursements	26 815	21501,82	2489,46	2 816	7,67
TOTAL DES PRODUITS		1 057 050	535 621	312 908	136 294	63 484

BILAN AU 31/12/2017

BILAN AU 31/12/2016



EVOLUTION STRUCTURELLE

	2017	2016	Évolution
Fonds de roulement	143 086 €	155 300 €	-7,9%
Excédent / Besoin en F.R.	-21 706 €	-45 560 €	+52,4%
Trésorerie	164 792 €	200 860 €	-18%

Pour la troisième année consécutive, la situation financière se dégrade, le fonds de roulement représente moins de 1,5 mois du budget des charges.
L'association doit retrouver l'équilibre budgétaire en 2018.